



59-61 Avenue de la gare  
37190 - Azay Le Rideau

Tél : 02 47 45 24 70

Site Internet : [www.admrlesmaisonnees.org](http://www.admrlesmaisonnees.org)

## PROJET D'ETABLISSEMENT

LES MAISONNEES ET  
L'ACCUEIL DE JOUR

À AZAY LE RIDEAU et RIVARENNES

Version n°7

- septembre 2013

*Maisonnée* : terme collectif et populaire désignant tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison. (Paul-Émile Littré).

## Sommaire

Présentation synthétique du projet.....	page 3
Préambule.....	page 7
1 Le projet et ses objectifs.....	page 9
2 L'accompagnement de la personne.....	page 15
3 Les conditions d'accueil et d'admission.....	page 19
4 L'accompagnement aux Maisonnées : un lieu de vie.....	page 25
5 L'accompagnement aux Maisonnées : espace de l'accueil de jour.....	page 33
6 Le projet personnalisé.....	page 37
7 La communication.....	page 42
8 Le travail avec les familles.....	page 52
9 Les moyens mis en œuvre.....	page 54
10 Les moyens matériels.....	page 64
11 Les moyens financiers.....	page 65
12 Les pratiques évaluatives.....	page 67
13 Perspectives.....	page 71

## **Présentation synthétique du projet**

Le présent projet fait suite à la création de Maisonnées permettant d'accueillir des adultes avec autisme ou présentant des troubles apparentés. Chaque Maisonnée offre à la personne résidente :

- un « chez soi » accueillant et chaleureux, permettant le lien avec l'entourage familial et personnel.
- Un accompagnement adapté à ses besoins, à ses attentes et à ses demandes par une démarche interprofessionnelle associant actions thérapeutiques et d'accompagnement dans la vie quotidienne et sociale.

**Le projet d'accueil de jour permet aux adultes et aux familles de faire un premier pas vers une vie plus autonome :**

- Un espace de jour permettant le lien avec la famille et l'équipe des Maisonnées
- Un accompagnement adapté à ses besoins, à ses attentes et à ses demandes par une démarche interprofessionnelle associant actions thérapeutiques et d'accompagnement dans la vie quotidienne et sociale.

### ➤ Les besoins.

Dès 2001, les parents font état de l'absence d'établissements proposant un projet pour adultes autistes, de refus d'admission faute de places, de listes d'attente plus que décourageantes ou de l'insuffisance de réponse aux besoins de soins de ces personnes.

Une enquête réalisée en 2009 par le CREAI pour la DRASS a confirmé que le nombre d'adultes autistes en Indre et Loire varie entre 150 et 250 alors que seules une quarantaine de places sont proposées en établissement.

### ➤ L'association ADMR Les Maisonnées.

L'association ADMR Les Maisonnées, a été créée en juin 2001, et regroupe des familles concernées, des représentants de l'association APN Sésame Autisme 37, elle-même affiliée à la fédération Sésame Autisme, ainsi que des professionnels motivés par le projet.

L'association ADMR Les Maisonnées est gestionnaire de l'établissement au regard des autorités.

Elle est membre fondatrice de la fédération Autisme Centre créée en novembre 2010 qui fédère les 7 associations de la région Centre gérant des établissements pour adultes avec autisme dans le but d'une représentation régionale de cette

catégorie de population et de mutualiser leurs connaissances, savoir-faire et formations.

Elle adhère également à la fédération Sésame Autisme, à l'URIOPSS, au CREAI et à l'ARAPI, à la Fédération Autisme Centre.

➤ **Le projet d'établissement Les Maisonnées.**

Le projet d'établissement vise à répondre aux besoins communs à tout être humain avec autisme. A ce titre il privilégie un programme d'accompagnement personnalisé tenant compte de la diversité des caractéristiques personnelles et des handicaps associés des adultes autistes.

L'accompagnement des adultes accueillis aux Maisonnées offre plusieurs possibilités :

- un hébergement convivial et chaleureux, à dimension humaine<sup>1</sup>, **et un accueil de jour, ouverts à des activités sociales de proximité.**
- des activités structurantes et adaptées constituant un apprentissage à la vie sociale selon les capacités de chacun
- des soins médicaux permettant d'assurer la meilleure autonomie possible et un confort de vie
- un partage de quelques jours en séjour en dehors du cercle familial

➤ **la population accueillie**

Chaque Maisonnée est une structure d'hébergement, de soins et d'accompagnement de la vie quotidienne regroupant de 7 à 10 personnes résidentes<sup>2</sup>.

L'accueil de jour est une structure accueillant 9 personnes.

**Les capacités d'accueil sur les communes d'Azay le Rideau et de Rivarennnes sont de 53 places ainsi réparties :**

- ⇒ **43 pour des résidents permanents**
- ⇒ **9 pour des accueils de jour**
- ⇒ **1 pour l'accueil temporaire ou séquentiel**

---

<sup>1</sup> La maisonnée ne saurait se substituer à la famille de la personne accompagnée, ce que pourrait connoter la formulation initiale « de type familial », la place de la famille devant être clairement affirmée et différenciée de celle des professionnels.

<sup>2</sup> Le terme de résident avec un a est résolument choisi par rapport à résident avec un e, pour mieux affirmer l'idée du « chez soi », postulat majeur de l'ADMR « Les Maisonnées ».

Les décisions d'orientation se réfèrent à l'arrêté d'habilitation pour:

- 32 places de FAM, (dont 1 à 3 peuvent être en accueil de jour / 1 place en accueil temporaire)
- 7 places de MAS
- 8 places de Foyer de Vie (dont 1 à 3 peuvent être en FV / 1 place en accueil temporaire)
- 6 places d'accueil de jour exclusivement en FAM

Nous avons voulu une souplesse sur l'évolution de la répartition des places pour mieux prendre en compte les devenir singuliers des personnes et de leurs besoins en termes d'accompagnement. (Conformément aux lois de 2002, et de 2005)

Nos repères sont les recommandations de bonnes pratiques, les projets personnalisés, et l'éthique...

Chaque personne accompagnée doit avant tout se sentir bien dans l'accueil de jour ou dans la maisonnée indépendamment de son orientation. Ce qui est essentiel : c'est son accompagnement individualisé et adapté.

Chacun est accompagné dans sa singularité, en fonction de ses besoins.

L'établissement envisage également d'accompagner des adultes bénéficiant d'un service à domicile et leurs aidants familiaux et professionnels dans l'optique de l'ouverture d'un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social Adulte Handicapé).

Conformément à l'habilitation, les personnes résidentes, sont accueillies 365 jours par an et les personnes en accueil de jour, 224 jours par an.

Pour la suite du texte, le terme « personnes résidentes » désignera les adultes résidents.

Le terme « personnes en accueil de jour » désignera les adultes en accueil de jour, Et le terme « personnes accompagnées » concernera les deux catégories.

De la même façon, le terme générique « Les Maisonnées » désignera tant les Maisonnées d'hébergement que la Maisonnée d'accueil de jour.

### **Cadre juridique et réglementaire :**

Le Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale, à l'unanimité de ses membres, a donné en mai 2003 un avis favorable pour l'ouverture de la structure conformément à la mise en œuvre du Plan Autisme 2005-2008.

L'arrêté autorisant la création du Foyer d'Accueil Médicalisé a été signé par le Président du Conseil Général et le Préfet du département de l'Indre-et-Loire le 26 mai 2004. Cet arrêté précise :

- 28 places d'accueil

- 3 places d'accueil de jour
- 1 place d'accueil temporaire

Réparties comme suit : 28 places dont l'orientation en Foyer d'Accueil Médicalisé a été prononcée et 4 places dont l'orientation en Foyer Occupationnel a été prononcée.

Les arrêtés d'extension des 15 et 18 novembre 2010 comprennent :  
7 places MAS, 4 places FAM et 4 places Foyer de Vie.

Avec l'ouverture prochaine de l'accueil de jour c'est un agrément de 6 nouvelles places de FAM.

« Les Maisonnées » relèvent de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de la personne handicapée qui doivent servir de base aux projets personnalisés.

#### Les services de contrôle et de tarification sont

- ⇒ Pour la section foyer occupationnel : le Conseil Général
- ⇒ Pour la section maison d'accueil spécialisé : l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- ⇒ Pour la section foyer d'accueil médicalisé : le Conseil Général et l'ARS.

Le Foyer applique, pour son personnel, la convention collective concernant les différentes catégories de personnel de l'ADMR conclue et signée le 6 mai 1970 et modifiée par l'accord de la branche de l'aide à domicile du 29 mars 2002.

#### ➤ Les moyens

Le financement est assuré par deux autorités différentes :

- Le Conseil général pour les dépenses d'hébergement, de restauration, de prise en charge éducative,
- L'ARS pour couvrir les soins.

De plus les résidents participent à leurs frais d'hébergement conformément aux règles d'aides sociales en vigueur.

les personnes accueillies en journée, participent à leur frais de repas.

#### Missions et finalités pour les personnes accompagnées.

La mission des Maisonnées concerne l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et les soins des adultes avec autisme.

En tenant compte des degrés spécifiques inhérents aux capacités et à l'autonomie de chacun les finalités de l'action sont les suivantes:

- ❖ Assurer le bien-être de la personne, son confort à son domicile ou dans son espace de jour, un cadre épanouissant et un environnement sécurisant dans la cité dans le respect de sa dignité, de son intimité, de son intégrité physique et morale.
- ❖ Permettre l'équilibre physiologique et psychique de la personne accompagnée.
- ❖ Promouvoir l'autonomie de la personne dans les actes et la gestion de sa vie quotidienne (gestion du temps, du budget, déplacements, démarches administratives, repas, hygiène corporelle et hygiène vestimentaire).
- ❖ Favoriser l'épanouissement de chacun dans sa singularité, en l'aidant à avoir confiance en lui, à valoriser l'image de lui-même, à ce qu'il soit acteur de sa vie et co-auteur de son projet personnalisé.
- ❖ Promouvoir les capacités par des ateliers de travail thérapeutiques, une socialisation dans les activités de la cité et une constante idée et volonté d'ouverture sur l'extérieur.
- ❖ Développer l'esprit créatif et l'expression des potentialités de chacun avec l'idée d'une ouverture constante sur l'extérieur:
  - en conjuguant recherche de plaisir, respect de l'engagement et valorisation
  - en favorisant l'éveil culturel et intellectuel par la mise en place d'activités socioculturelles et sportives, adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.
- ❖ Encourager l'exercice de la citoyenneté: liberté de penser, d'information, d'expression, de culte, de circulation, respect des autres et du bien commun, apprentissage et mise en œuvre de l'application des droits et des devoirs.
- ❖ Dans la mesure du possible et dans le respect des choix de la personne, faciliter le développement, le maintien voire la restauration ou la distanciation des liens familiaux, amicaux et sociaux.

NB : L'option des Maisonnées est bien de considérer que toutes les formes et tous les supports d'accompagnement doivent contribuer à la reconnaissance et à la valorisation du statut d'adulte ainsi qu'à son épanouissement en tant que sujet, les ateliers de travail thérapeutiques étant importants à cette fin mais non exclusifs compte tenu de l'importance aussi de l'intégration dans la vie quotidienne et avec l'environnement via les activités collectives et socioculturelles.

## Préambule

Le projet initial des Maisonnées a été élaboré entre 2000 et 2002 par un groupe de parents confrontés à l'absence de perspectives pour leur enfant arrivant à l'âge adulte. Ce travail d'élaboration s'est conclu par la rédaction du dossier CROSMS agréé par les autorités de tarification.

Au cours de leurs nombreuses démarches, les parents concernés ont visité en janvier 2005 les structures de la Pradelle. Ces structures fonctionnent depuis 1984 et leur mode de fonctionnement s'apparente tout à fait au projet élaboré en 2002.

Notre projet d'établissement s'inspire donc très largement de leur expérience de fonctionnement qui se pratique à la satisfaction tant des personnes accompagnées que du personnel d'accompagnement.

Le projet d'établissement est rédigé en plusieurs phases distinctes :

- en mars 2005 : les responsables de l'Association établissent un premier projet.
- en novembre 2005, cet avant-projet a été travaillé par l'équipe de professionnels lors de la période de formation préalable à l'ouverture. En effet, la moitié du personnel a été embauchée trois mois avant l'ouverture de l'établissement (octobre novembre décembre 2005) pour suivre une formation spécifique à l'autisme, travailler les règles de fonctionnement et préparer l'ouverture du Foyer en janvier 2006. Ce projet retravaillé a été approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2005.
- En 2009, ce projet a été modifié pour tenir compte des données de l'extension.
- En 2009-2010, la pertinence du projet d'établissement a été travaillée lors de l'évaluation interne.
- En 2011, le projet a donc subi une réécriture tenant compte du public accueilli, de la pratique et de l'expérience des professionnels, des observations de l'évaluation interne et des perspectives de l'extension et de l'intégration d'un nombre important de nouveaux salariés.
- En 2013 il a été actualisé à l'ouverture de l'accueil de jour

Ce projet ne prend tout son sens qu'accompagné de l'ensemble des textes prévu par la loi du 2 janvier 2002 qui constitue un progrès considérable dans le sens d'une démarche de qualité au service des personnes accompagnées. C'est pourquoi nous nous attacherons à en respecter et l'esprit et la règle.

Le projet d'établissement est un tout, il comprend ce qui est requis par les textes réglementaires mais aussi les principes qui vont guider l'action de l'association et des accompagnants, il est donc complété par les textes suivants :

- le projet associatif
- le règlement de fonctionnement
- la charte des droits et libertés de la personne accompagnée
- le livret d'accueil



- le contrat de séjour
- la charte sur la prévention de la maltraitance
- la charte pour les doléances des parents
- la charte sur la place des bénévoles
- les modalités de recours à la médiation
- les modalités de fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale
- les perspectives d'évaluation tant interne qu'externe
- le contrat d'objectifs et la démarche qualité envisagés

La cohérence de ces modalités de fonctionnement devrait permettre à chacun de s'appuyer sur des règles communes applicables par tous et garantes du respect dû à chacun. Par ailleurs, un certain nombre de recommandations de bonnes pratiques viennent compléter le projet spécifique des Maisonnées et s'imposent également aux professionnels engagés dans le projet.

## **1 Le projet et ses objectifs**

« Les Maisonnées » ont ouvert en janvier 2006. Depuis cette date, un principe constant a inspiré chacun :

« L'accompagnement de la personne dans sa singularité ».

Le projet d'accompagnement s'appuie sur 6 principes piliers :

⇒ 1 - la vie à domicile dans une Maisonnée à dimension humaine, conviviale et chaleureuse.

⇒ 1 bis - une vie partagée entre le temps de l'accueil de jour et le temps familial

⇒ 2 - le suivi des soins,

⇒ 3 - la participation de tous à des réunions d'expression,

⇒ 4 - l'inscription dans des ateliers de travail thérapeutiques structurants,

⇒ 5 - l'engagement dans des activités de loisirs socialisantes : sportives, culturelles et artistiques,

⇒ 6 - la permanente adaptation du projet au public accueilli et aux progrès des accompagnements des personnes avec autisme.

### **1.1 1<sup>er</sup> principe: la vie à domicile dans une Maisonnée à dimension humaine, conviviale et chaleureuse.**

La vie quotidienne est le socle qui permet l'accession aux activités et à la socialisation en assurant le bien-être de la personne, son confort proposant un cadre épanouissant dans un environnement sécurisant. Même si le temps de la vie quotidienne sur l'accueil de jour est différent il existe et il est essentiel pour s'approprier sa vie. Les personnes accueillies auront à entretenir leur lieu.

Le vouvoiement a été institué dans les modes de relation avec les personnes accompagnées dans le respect de leur statut d'adulte. On observe les effets d'une exemplarité puisque les commerçants ou les médecins les vouvoient comme ils le feraient pour tout citoyen.

La qualité du travail des accompagnants de la vie quotidienne est essentielle, il est difficile et souvent peu valorisé car fait de petites actions qui apparaissent anodines. C'est sur cet aspect qu'il faut soutenir les personnels à la fois vers des actions de formations en particulier liées aux spécificités autistiques, et de professionnalisation mais aussi et avant tout par un taux d'encadrement de 3 salariés au minimum pour 9 ou 10 personnes accompagnées le soir et le matin ainsi que le week-end. L'accompagnement en journée est de 6 personnes pour 9 résidents.

Promouvoir l'appropriation de sa vie, dans les actes et la gestion de la vie quotidienne, demande souvent plus d'énergie que de faire à la place des personnes accompagnées. C'est aussi un fonctionnement à acquérir pour les personnels habitués à suppléer la personne plutôt que de l'accompagner vers une plus grande autonomie (courses, déplacements, repas, hygiène corporelle et hygiène vestimentaire).

Les personnes accompagnées ont accès à de nouveaux savoirs, de nouveaux gestes ce qui leur permet de faire certains actes sans l'accompagnant.

C'est grâce à l'expertise des équipes des Maisonnées que les personnes accompagnées peuvent progresser et se sentir mieux. Il s'agit bien de respecter le rythme, les progressions mais aussi l'évolution d'un mal être et le vieillissement de chacun.

Un accompagnement de leurs habilités sociales reste à faire s'ils veulent mener leur vie de façon plus individuelle ou pour aller vers une structure plus légère en accompagnement.

Nous tentons de laisser le choix au résidant même s'il ne parle pas en adaptant au mieux les moyens de communication. Les liens familiaux sont maintenus mais pour certains résidants les séjours en famille sont trop difficiles voire impossibles. Pour les résidants qui restent chez eux aux Maisonnées, nous favorisons des rencontres et des accompagnements afin de maintenir le lien familial.

Les personnes accompagnées s'approprient les lieux en particulier leur chambre qui est meublée par leur soin selon les normes en vigueur. Les achats collectifs se sont individualisés en fonction des lieux d'habitation et des problématiques de chacun.

Afin de prendre en compte les besoins des personnes accompagnées la semaine a été organisée comme suit :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Activités sportives et culturelles à visée d'autonomie et de socialisation Prise en charge orthophonie musicothérapie Art thérapie ....	Prise en charge orthophonie, art thérapie, musicothérapie... ou sport ou culture ou courses ou rangement pour la maisonnée	Ateliers de travail thérapeutiques	Ateliers de travail thérapeutiques	Ateliers de travail thérapeutiques
Structurants, valorisants et favorisant les apprentissages				

Pour les résidants permanents :

**Samedi et dimanche :**

Repos, grasse matinée, sorties, cinéma, fêtes de village, ballade, courses, préparation des repas, rangement... comme tout le monde.

**1.2 2<sup>ème</sup> principe: le suivi des soins**

L'accompagnement des personnes avec autisme et l'ambition de contenir ou réduire les troubles autistiques dans le respect de la dignité, l'intimité et l'intégrité physique et morale de chaque personne accompagnée, fédère l'ensemble des acteurs institutionnels dans le prendre soin interprofessionnel en contribuant à la recherche permanente de l'équilibre physiologique et psychique. La fonction de « prendre soin », à l'appui de chaque projet personnalisé, se décline ainsi :

- Le prendre soin interprofessionnel au quotidien via les actes de la vie quotidienne, les ateliers de travail thérapeutiques, les activités internes et externes, socioculturelles et sportives.
- Le prendre soin en termes de santé :
  - santé physiologique et physique par des actions de soin préventives et curatives sous la responsabilité du médecin généraliste avec le relais étroit des infirmiers et des familles, et la contribution vigilante de tous les professionnels.
  - santé psychique par des actions thérapeutiques sous la responsabilité du médecin psychiatre. Ces actions sont mises en œuvre par les thérapeutes (psychologues, art thérapeutes) avec le concours de l'équipe interprofessionnelle. En cas d'hospitalisation, un lien étroit sera maintenu avec la personne accueillie (Cf. protocoles) .en cas d'hospitalisation en journée pour une personne de l'accueil de jour l'équipe accompagne jusqu'au relais familiale.
- Le prendre soin en termes d'amélioration du bien-être global à travers des actions en orthophonie, en art thérapie, en ergothérapie, en psychomotricité, en activités sportives adaptées.

Les réponses personnalisées aux personnes accompagnées s'appuient sur ces compétences institutionnelles, mais aussi selon les besoins et attentes de chacun sur des compétences externes.

### **1.3 3<sup>eme</sup> principe: la participation de tous à des réunions d'expression<sup>3</sup>**

#### **1.3.1 Le groupe de parole**

L'objectif est de réguler la vie du groupe sur chaque maisonnée. C'est un temps de reprise des événements vécus ensemble. Toutes les personnes accompagnées se mobilisent. Les équipes participent à ces temps avec les psychologues et le responsable de la Maisonnée ou de l'accueil de jour. Cela s'inspire du fonctionnement de la psychothérapie institutionnelle et les nouveaux arrivants doivent s'approprier cette forme de fonctionnement où tous les événements prennent sens dans et par le groupe avec égalité et respect entre les personnes accompagnées et les salariés. Ce qui impose un changement de regard sociétal et professionnel face au handicap qui nous amène irrémédiablement à accepter et reconnaître la personne autiste comme un être digne d'être sollicité pour formuler elle-même ses choix (ou entendre ceux que sa famille fait pour elle).

On favorise l'expression des personnes accompagnées par la parole et/ou le langage du corps (gestes, mimiques, cris, regards, sourires, etc.) et des pictogrammes que l'équipe entendra « comme » un accord ou un désaccord. Ce groupe d'expression permet l'échange d'informations, la concertation sur des changements ou des propositions

---

<sup>3</sup> Il ne s'agit pas ici, à proprement parler, d'un dispositif de thérapie de groupe mais de réunions d'expression visant à réguler la vie en commun au sein des maisonnées et ayant des effets thérapeutiques de surcroît.

d'activité. Les personnes accompagnées sont responsabilisées dans l'organisation de leur vie quotidienne et sociale. Des moyens visuels peuvent être utilisés pour favoriser l'expression.

### 1.3.2 Le CVS

Il existe un conseil de maisonnée et pour l'accueil de jour qui prépare le CVS. Ces temps co-animés par les professionnels et les personnes accompagnées élus au CVS, permettent l'apprentissage de cette forme de participation à laquelle sont conviées toutes les personnes accompagnées ainsi que leur entourage familial.

Le conseil de vie sociale est organisé au niveau de toutes les maisonnées ou de l'accueil de jour trois fois par an avec les représentants élus de chaque maisonnée et tous les membres du CVS conformément à la loi<sup>4</sup>.

### 1.3.3 Autre forme de participation

Les personnes accompagnées participent à toutes les réunions qui concernent leur vie comme : préparation des journées portes ouvertes, séjour de vacances...

## 1.4 4<sup>ème</sup> principe: l'inscription dans des ateliers de travail thérapeutiques

Il peut paraître surprenant qu'un FAM et une MAS propose dans son projet d'établissement la fréquentation d'ateliers « de travail », par différenciation des ateliers à visée expressive (art thérapie par exemple) ou de loisirs. En effet aucun des adultes accueillis n'a la reconnaissance officielle de travailleur handicapé délivrée par la CDAPH qui lui permettrait de travailler en ESAT ou en AP; aucun d'entre eux non plus ne peut être qualifié d'« autiste de haut niveau<sup>5</sup> » comme le laisse supposer parfois l'existence d'ateliers dans l'établissement.

Le travail n'est pas réductible à l'emploi. Claude VEIL définit le travail au sens large du terme: « *le travail est une activité qui produit soit des objets, soit des services, qui dans tous les cas implique des liens sociaux (échanges économiques et psychologiques entre personnes et groupes) qu'elle utilise et crée* »<sup>6</sup>.

Dans le projet des Maisonnées, la fonction thérapeutique du travail consiste à permettre des progrès en autonomie fonctionnelle même chez les adultes ayant les troubles les plus graves, ainsi que dans la manipulation des objets et outils. Elle peut permettre des évolutions dans les déplacements au sein de l'institution, plus spontanés, osant un périmètre plus large, et des moments d'échanges plus évidents, plus fréquents.

---

<sup>4</sup> Cf. chapitre 7.2.5

<sup>5</sup> Autiste de haut niveau ou syndrome d'asperger

<sup>6</sup> VEIL Cl. : psychiatrie et milieu de travail, in Psychiatrie Française, n° 27, juin 96

Toutes les personnes accompagnées vont en atelier thérapeutique, il peut être bénéfique de manière plus indirecte, par « l'ambiance » qui s'y déploie, les liens qui s'autorisent, et qui peuvent au fil du temps constituer un premier sentiment d'enveloppe. Un accompagnement adapté permet une participation même ponctuelle: tourner les confitures dans la marmite avec une cuillère en bois, pousser la tondeuse sous surveillance, transporter l'arrosoir d'un endroit à l'autre... chacun participe à la mesure de ses possibilités et de ses envies, il n'y a aucune exigence de productivité. Le travail thérapeutique doit cependant viser à créer des objets et des services de qualité, dans le but d'une valorisation sociale et personnelle.

Le rapport à l'objet en tant que tel est aussi important: c'est la confrontation à la matière, au réel, modulable ou résistant, objet d'expérimentations diverses, objet collant qui rassemble, objet qui circule, objet dont on parle, qu'on nomme, qu'on donne, qu'on échange, qu'on quitte... objet en place de tiers dans les relations<sup>7</sup>.

Chaque atelier fonctionne différemment des autres: il dispose de ses propres règles, et de ses rituels. Chaque atelier à son style, qui dépend des personnalités en présence.

Tous les ateliers sont en lien les uns avec les autres, avec la vie de la Maisonnée, et avec des instances extérieures, par l'intermédiaire des objets ou des services produits. Mais aussi et c'est fondamental, les ateliers sont en lien avec l'extérieur pour les achats, et vendent leurs réalisations aux familles, au personnel, lors de différentes manifestations locales, et bientôt dans une boutique associative...

C'est aussi la dimension « d'utilité sociale » des ateliers à laquelle nous tenons. En effet, c'est aussi à la condition que le travail soit utile à d'autres « en vrai » qu'il peut fonder sa valeur thérapeutique. Ce ne sont pas des ateliers occupationnels. Il n'y est jamais question de productivité. Si les produits peuvent être distribués ou vendus, ce n'est qu'à la hauteur de ce qui a pu être fourni à un moment donné, c'est très inégal dans le temps et ce n'est pas un problème.

Comme les autres dispositifs, les ateliers de travail thérapeutiques remplissent une fonction tiers dans l'institution, mais ils ont aussi cette fonction les uns avec les autres: lorsqu'un résidant est en difficulté sur un atelier, il peut être accueilli ponctuellement, ou plus durablement sur un autre atelier.

Les ateliers offrent un cadre structuré et contenant aux personnes autistes, ils participent au repérage spatio-temporel: le déroulement de la semaine réserve les trois derniers jours aux ateliers, ce qui est en général bien repéré par les personnes accompagnées. Les groupes sont de petite taille, ce qui permet un accompagnement très individualisé, contenant, et des observations fines de la part des accompagnants. Les

---

<sup>7</sup> Pour une étude circonstanciée des différents objets de travail en lieu de soins, voir : Les ateliers d'ergothérapie dans un service psychiatrique fermé (Unité pour malades difficiles), Docteur Eve-Marie Roth Edmond Heitzmann. : <http://www.cairn.info/revue-travailler-2008-1-p-81.htm>

ateliers sont ouverts de 9h30 à 12h et de 14h à 17h. La présence des personnes accompagnées est modulée en fonction du projet personnalisé de chacun et de son orientation.

Les ateliers permettent également de travailler les aspects psychomoteurs, et cognitifs à travers l'organisation des gestes, la sollicitation de la mémoire, l'expression verbale, le graphisme, les déplacements...et réservent souvent des surprises.

En 2014, « les Maisonnées » proposeront des ateliers de travail thérapeutiques suivant :  
(Ils sont amenés à évoluer)

- L'atelier osier
- Deux ateliers jardin
- L'atelier espace vert
- L'atelier papier et « 4 saisons »
- L'atelier confitures et chutney
- L'atelier mosaïque
- L'atelier bricolage et bois
- L'atelier tisane, vinaigre et condiments
- L'atelier savonnerie et soins
- L'atelier bijoux
- L'atelier « Multiservices »
- L'atelier « courses »
- L'atelier chant
- L'atelier journal
- L'atelier cuisine et service au restaurant

Viennent compléter ce dispositif, des temps de piscine, mais aussi de la lecture et des savoirs...etc

L'accompagnement est fort pendant ce temps (1 accompagnant pour 2 à 4 personnes accompagnées et à certains moments 2 accompagnants pour 3 ou 4 personnes accompagnées). Nous organisons des passerelles afin que les accompagnants de la vie quotidienne puissent apporter un regard novateur et un soutien dans l'atelier de leur choix.

### **1.5 5<sup>eme</sup> principe: l'ouverture aux activités de loisirs: sportives, culturelles et artistiques**

Développer l'esprit créatif de la personne en conjuguant recherche de plaisir, respect de l'engagement et valorisation, en favorisant l'éveil culturel et intellectuel par la mise en place d'activités socioculturelles et sportives adaptées à leurs besoins et leurs attentes.

Chaque lundi et mardi de nombreuses activités sont proposées telles que : piscine (3 groupes et 2 lieux), équitation, calèche, randonnée, petite ballade, voile en saison, loisirs créatifs. La plupart sont à l'extérieur.

Encourager l'exercice progressif de la citoyenneté : liberté de penser, d'information, d'expression, de culte, de circulation, respect des autres et du bien commun, apprentissage et mise en œuvre de l'application des droits et des devoirs avec le souci permanent de protection. Toutes les personnes accompagnées vont chez le coiffeur ou les jeunes femmes chez l'esthéticienne... elles exercent alors leur droit à la citoyenneté.

Le rythme du planning ci-dessus est appliqué pendant 8 semaines, environ. La 9<sup>ème</sup> semaine, baptisée « semaine atypique » les personnes accompagnées et le personnel organisent des sorties à la journée ou des vacances. Pour de meilleurs échanges le personnel de nuit peut travailler le jour et inversement.

Les séjours de vacances sont souvent de 3 jours. Ces moments d'échanges et de découvertes entre tous doivent favoriser l'émergence des demandes des personnes accompagnées : soit des choix de partir avec tels ou tels co-locataires ou une destination ou une activité.

#### **1.6 6<sup>ème</sup> principe: la permanente adaptation du projet aux personnes accueillies et aux progrès de la recherche en faveur des personnes avec autisme.**

Nous restons en permanence disponibles pour participer aux travaux de recherche sur l'autisme. En 2007, nous avons participé avec le Professeur Catherine Barthélemy à une recherche sur les stéréotypies et leur impact sur la vie sociale. Dix personnes accompagnées ont été observées avec l'accord de leur tuteur.

Il est important que les équipes se mobilisent à la fois pour participer et intervenir dans les colloques sur l'autisme (il existe une commission formation au sein des maisonnées). Le personnel doit s'enrichir de nouvelles connaissances qui amènent à mieux observer, à adapter, à prendre dans des approches différentes un aspect qui va bien à la personne accompagnée. L'écriture la transmission des informations est essentielle et chacun se doit d'y veiller.

Si pour le moment la moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 28 ans (en 2011 avant l'extension) nous nous préoccupons de leur vieillissement.

S'adapter à chacun est bien sûr une de nos préoccupations et nous tenterons d'atténuer les problématiques d'auto mutilation, de violence de certaines personnes accompagnées, en prenant conseil auprès soit du Centre Ressource Autisme, soit des neurologues, mais aussi auprès d'équipes médicales ou de professionnels de la région qui ont une expérience plus grande et un recul face aux troubles graves des personnes accompagnées.



## 2 L'accompagnement de la personne

### 2.1 L'ancrage fondamental du travail interprofessionnel auprès des personnes avec autisme

L'autisme est un syndrome qui recouvre des tableaux cliniques très différents, dont le point commun est une grave perturbation de la relation à l'autre. L'origine en est encore mal connue, certainement plurifactorielle, incluant des éléments de prédisposition génétique.

Les personnes avec autisme que nous accueillons en établissement n'ont pas pu acquérir l'autonomie psychique et sociale nécessaire à la vie dans la société ordinaire que nous connaissons. La plupart de ces personnes évoluent dans un univers d'auto sensorialité qui les rassure, et vise à maintenir éloignées les angoisses archaïques. L'image du corps est peu construite, les enveloppes corporo-psychiques sont à peine ébauchées, ne constituant pas une limite fiable entre un dedans et un dehors bien différenciés (ce que les personnes avec autisme cherchent à compenser par la juxtaposition de plusieurs couches de vêtements ou au contraire la compulsion au déshabillage).

Le processus autistique a empêché que les sensations corporelles bonnes et mauvaises normalement éprouvées par le nourrisson puissent s'organiser en perceptions, puis représentations et pensées. Le sujet autiste n'a pas la possibilité de se ressentir comme un tout unifié, et d'éprouver un « sentiment continu d'exister ». Ses représentations du temps et de l'espace n'ont pu se constituer, le laissant dans une absence de repères angoissants qu'il cherche à corriger en évitant tous les changements.

Les stéréotypies observées apparaissent comme autant de tentatives de pallier à ces vécus disloqués, de se défendre de ces angoisses archaïques, en se donnant un minimum de sentiment d'existence à travers l'accrochage à une sensation unique (démantèlement), ou à travers la répétition du même (identification adhésive), expériences de survie.

Venant s'étayer sur les réflexes archaïques normaux les stéréotypies prennent la forme d'agrippements aux objets matériels ou humains (griffures, pincements), qui peuvent être à ce moment là indifférenciés.

La rencontre avec la personne avec autisme demeure, pour celui qui s'y engage, extrêmement déroutante. Elle génère des éprouvés d'étrangeté, d'inquiétude par l'incompréhension qu'elle soulève, et aussi de fascination. Elle réactive l'originaire des premiers temps de la vie que chacun d'entre nous conserve dans les strates de son inconscient. Les angoisses archaïques projetées par les personnes avec autisme sur leur environnement souvent sous forme d'automutilation, ou de crises violentes, ou d'hétéro agressivité, sont difficiles à supporter par le sentiment d'impuissance et de culpabilité qu'elles créent chez celui qui les reçoit.

Le vécu des personnes avec autisme demeure un vécu corporel, et c'est par l'abord de l'observation du comportement et de l'écoute de nos propres ressentis que l'on pourra espérer approcher la compréhension de la problématique autistique.

Nous pouvons nous aider pour cela d'un certain nombre d'outils théoriques, mais sans jamais faire l'économie de l'analyse de la rencontre, toujours singulière.

Il s'agira pour le professionnel de tenter de comprendre ce qui se passe entre la personne avec autisme et lui-même, pour adapter, affiner son accompagnement. Ce n'est pas un exercice que l'on peut faire seul. Les personnes avec autisme projettent en permanence dans la psyché des soignants leurs angoisses archaïques, leurs questionnements sur l'image du corps, et cherchent à éprouver la solidité des réponses qui leur sont offertes avant de s'engager plus avant dans une éventuelle rencontre. S'il reste seul, l'accompagnant ne peut que rester rivé à ses propres éprouvés, ce qui à terme, ne manque pas d'avoir des effets de sidération de la pensée et des affects. Outre que ce sont là des mécanismes de défenses coûteux sur un plan personnel, il s'avère aussi qu'ils entravent toute efficacité dans l'accompagnement.

En outre, les personnes avec autisme créent des relations différentes avec les accompagnants de l'institution, car elles projettent de manière éparpillée autour d'elles leur vie intérieure chaotique. Les soignants ne ressentent souvent pas la même chose à propos d'une même personne avec autisme, il n'est pas rare que les discours exprimés en réunion soient contradictoires. La mise en commun des ressentis de chacun permet de les relier, dans le discours d'abord, puis de restituer ce lien nouveau à la personne avec autisme afin qu'elle l'introjecte et acquière davantage de cohérence interne. C'est la notion de « contre-transfert institutionnel » qu'il est indispensable de prendre en compte, et de travailler avec les personnes avec autisme.

C'est pourquoi il est nécessaire qu'un établissement qui a la mission d'accueillir au sens plein du terme et de soigner au sens de « prendre soin », puisse proposer un nombre suffisant de réunions différentes, dans lesquelles les accompagnants pourront échanger entre eux sur les moments vécus auprès des personnes avec autisme, partager leurs ressentis, leurs impressions, leurs idées. Ce n'est qu'au prix de la circulation d'une parole la plus libre et authentique possible que progressivement un sens pourra se dégager des comportements observés, et qu'un accompagnement réfléchi pourra se déployer, demandant sans cesse à être ré-évalué dans de nouveaux échanges.

Ce travail exigeant, qui requiert une disponibilité importante, nécessite pour ceux qui le font, qu'ils soient dégagés des préoccupations matérielles, telles les difficultés de planning par exemple, et qu'ils soient le plus affranchis possible des enjeux imaginaires qui tiennent aux rôles sociaux que chacun s'attribue et attribue aux autres (rôle hiérarchique qui empêcherait la parole en réunion, ou diplômes qui donneraient une valeur plus importante à la parole par exemple). L'institution doit aussi travailler sur elle-même.

Pour permettre aux personnes avec autisme de déposer leurs vécus internes dans la psyché de soignants capables de les recevoir, l'institution doit organiser de multiples « scènes » différenciées dans le temps et l'espace, représentées par les ateliers, les activités, les repas, les soirées, les temps interstitiels où rien n'est forcément prévu mais où la qualité de présence est plus encore qu'ailleurs requise. A cet éventail de lieux, de moments, d'activités, doit se conjuguer une liberté de circulation pour chacun, car c'est ce qui permettra une déclinaison de rencontres possibles, toutes potentiellement porteuses de soin, si la possibilité est donnée à ceux qui les vivent de les raconter aux autres dans les réunions prévues à cet effet.

L'institution prendra ainsi pleinement son sens de « *liens qui créent un lieu* » offrant un accompagnement sécurisé à ceux qu'elle accueille, une enveloppe contenant plutôt qu'une carapace, une protection, un socle sur lequel ils puissent se (re)- poser et trouver ancrage.

## 2.2 L'éthique de l'accompagnement

L'éthique sous-tendue est celle de l'aide à domicile : la Maisonnée est le lieu de vie et d'accueil des personnes accompagnées et l'équipe professionnelle les accompagne dans leur projet de vie leur permettant d'évoluer dans un cadre convivial, chaleureux et structuré, en lien étroit avec la famille ou le représentant légal de la personne accueillie.

L'approche thérapeutique s'inspire de la psychothérapie institutionnelle, nécessitant, entre autre, que chaque intervenant accepte d'interroger ses pratiques et de travailler en équipe sur un projet partagé et cohérent avec les finalités précédemment décrites<sup>8</sup>.

Les règles communes sont constamment « parlées » et respectées par tous assurant ainsi une cohérence de l'accompagnement permettant une limitation de l'arbitraire institutionnel et de la prégnance des troubles autistiques.

L'élaboration et la mise en pratique des diverses chartes<sup>9</sup> prévues constituent des repères à l'accompagnement et doivent permettre le débat institutionnel sur les possibles et les interdits.

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qui est formalisée et toujours interrogée.

A l'appui de la recommandation de l'ANESM sur le questionnement éthique dans les établissements medico sociaux « l'instance de veille » intégrera cette fonction d'instance éthique<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> Cf page 5 « missions et finalités pour les personnes accompagnées »

<sup>9</sup> Cf annexes

<sup>10</sup> Définition de l'éthique (Cf. LEVINAS , notion de savoir agir de prévention de l'instrumentalisation , éthique collective et de responsabilité)

L'éthique se réfère aux droits, à la morale, à la responsabilité, à la déontologie, aux bonnes pratiques.

L'éthique est de l'ordre de la recherche individuel et collective. Elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser la logique d'action purement technique.

## **3 Les conditions d'accueil et de séjour**

### **3.1 Implantation géographique et moyens d'accès**

Chaque Maisonnée fonctionne en autonomie. Chaque lieu possède son identité s'inscrivant dans le projet institutionnel et prenant en compte le projet d'existence de la personne.

Ces Maisonnées sont réparties sur deux sites :

#### **Azay Le Rideau :**

Sur une propriété de deux hectares à la périphérie du centre ville près de la gare et en bordure de l'Indre :

- La Maisonnée « Simone Veil », construite en 2006 pouvant accueillir 10 résidents,
- Le « Chalet André Buot », bâtisse ancienne rénovée en 2006, pouvant accueillir 10 personnes résidents
- Des locaux pour les soins médicaux et paramédicaux
- Des ateliers de travail thérapeutiques et un parc arboré

Au centre ville d'Azay Le Rideau

- La Maisonnée « Yannick Noah » bâtisse ancienne rénovée en 2011 avec chambres avec possibilité de kitchenette, pour 8 résidents en hébergement dans un projet de plus grande autonomie sociale

Dans la zone artisanale dite de la loge à Azay Le Rideau

- Un espace dédié aux ateliers de travail thérapeutiques ouverture 2012
- Un espace dédié aux activités sportives ouverture 2013
- Un accueil de jour pour 9 personnes

#### **Rivarennnes :**

- Sur une propriété de 6 500 m<sup>2</sup>,
  - La Maisonnée « Catherine Barthélémy » construite en 2006 pouvant accueillir 10 résidents
  - La Maisonnée « Sandrine Bonnaire » construite en 2011 pouvant accueillir 7 résidents
  - Des locaux pour les soins médicaux et paramédicaux
  - Des ateliers de travail thérapeutiques et un jardin

Les locaux administratifs sont sur le site d'Azay le Rideau (gare)

### **3.2 Les modes d'hébergement et d'accueil**

Les capacités d'accueil sont de 53 adultes

L'établissement est ouvert :

- 365 jours par an pour les résidents permanents,
- 224 jours pour les personnes en accueil de jour,
- 90 jours par personne et par an pour l'accueil temporaire ou séquentiel

## Les personnes résidentes

Dans chaque Maisonnée la personne résidente possède sa chambre et salle d'eau, lui garantissant un lieu intime qu'il peut investir à son gré.

Les pièces communes, conviviales, permettront aux uns et aux autres de se retrouver, de partager des moments, d'échanger et de se détendre.

Le jardin est à disposition de la personne accompagnée.

Un accueil temporaire est possible sur les Maisonnées S Veil ou C Barthélemy dans la limite de 90 jours par personne et par an.

Dans chaque Maisonnée on retrouve des hommes et femmes dont l'orientation est MAS, FAM, Foyer de Vie, l'accompagnement étant très individualisé et tenant compte des singularités de chacun pour le soutien et les soins.

En l'état actuel, afin de satisfaire aux contraintes financières, le budget de la structure a été établi en tenant compte des possibilités d'absence des personnes résidentes. Chaque personne résidente peut partir en famille à raison de 2 week-ends par mois. Chaque personne accueillie peut disposer de 5 semaines de congé par an. Selon le projet personnalisé des aménagements peuvent être faits.

Les maisonnées peuvent solliciter les familles pour des dates de départ qui permettent d'équilibrer les WE ou de réduire les coûts en favorisant l'absence de tous le même WE. Il conviendrait, afin d'être en phase avec le respect du statut d'adulte de la personne accompagnée, de considérer que les départs en week-end ou pour de plus longs séjours doivent s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de chaque projet personnalisé et non pas pour répondre à nos contraintes budgétaires. Une enveloppe globale sera souhaitable de manière à assurer une permanence d'accueil 365 jours par an dans une logique de prise en compte de la situation singulière de chacun et non d'une logique économique privilégiant la structure au détriment de la personne. Cette évolution permettrait de surcroît :

- d'anticiper les besoins d'accueil plus conséquent liés au vieillissement de l'entourage familial et personnel des personnes accompagnées.
- De mieux prendre en considération les difficultés éventuelles d'accueil régulier des adultes par leurs familles, en raison de leurs problématiques mais aussi des décalages possibles dans la continuité des accompagnements<sup>11</sup>.

## Les personnes en accueil de jour

Le projet personnalisé et les contenus des prestations de la journée sont d'identique qualité. La personne accueillie et la famille sont impliquées de la même façon. Les périodes d'ouverture seront définies à l'année par la direction qui tiendra compte, au mieux, de l'avis du Conseil de Vie Sociale avant d'établir le calendrier des jours d'accueil (224 jours). Un règlement de fonctionnement spécifique à l'accueil de jour est

---

<sup>11</sup> « Les Maisonnées » s'appuient résolument sur leur volonté d'application des lois 2002-2 et 2005-102 ainsi que sur les recommandations de l'ANESM pour réellement prendre en compte « les attentes de la personne dans la mise en œuvre de son projet personnalisé » (recommandation de décembre 2008).

mis en place et sera actualisé régulièrement. Les personnes de l'accueil de jour disposeront d'un espace plus privatif (casier - fauteuil)

### **Les personnes en accueil temporaire**

Un accueil temporaire ou séquentiel est également proposé pour des situations spécifiques (besoin de répit de la personne concernée, de sa famille ou de l'établissement d'accueil).

### **Les personnes accompagnées**

Les différents axes sur lesquels s'appuie le projet d'accueil des Maisonnées, s'inscrivent dans le temps et la durée. Ils permettent à la personne avec autisme qui est accueillie une garantie quant à son projet de vie. Ce projet demande aux accompagnants d'être à l'écoute de la personne accompagnée, d'être attentionnés pour établir avec lui une relation de confiance, lui permettre de se poser, de trouver sa place, ce qui parfois prend beaucoup de temps.

Les différents espaces où il doit s'inscrire, vont amener la personne avec autisme, petit à petit, à occuper une place de Sujet, autonome et indépendant. Ceci nécessite souvent un travail sur plusieurs années, dans lequel la personne accompagnée, la famille et les professionnels sont étroitement impliqués et doivent coopérer.

### **3.3 Critères d'admission**

A l'appui des arrêtés d'autorisation, un certain nombre de critères déterminent la possibilité d'une admission :

Critère n° 1 : être diagnostiqué autiste ou troubles apparentés ou troubles du spectre autistiques :

- soit par un diagnostic établi par une instance reconnue (CRA par exemple),
- soit par un parcours significatif ( hôpital de jour puis section autiste d'IME ),
- soit par un bilan établi par les services de psychiatrie.

Critère n° 2 : être âgé d'au moins 18 ans.

Critère n° 3 : disposer d'une orientation de la CDAPH conforme aux places agréées.

Critère n° 4 : conformité avec la définition de la population prise en charge:

« On retiendra les personnes atteintes de troubles autistiques au sens large présentant un minimum de capacités d'autonomie et d'insertion sociale compatible avec ce genre d'accueil et de projet de structure. Le projet de structure ne concerne donc pas à priori les personnes présentant des pathologies médicales invalidantes nécessitant des soins lourds et celles atteintes de troubles psychiatriques graves qui pourraient de façon quasi permanente perturber fortement la vie en communauté »

Toutefois, compte tenu de l'absence de perspectives pour ces « cas difficiles », l'examen de leur candidature se fera au cas par cas en fonction des besoins alloués pour leur accompagnement.

Critère n° 5 : pour l'accueil de jour la personne accueillie devra obligatoirement habiter à moins de 30 Kms d'Azay le rideau.

### **3.4 Procédure d'admission.**

La procédure d'admission comporte des phases bien différenciées qui laissent le temps au candidat et à la structure d'accueil de réfléchir réellement aux enjeux. En effet, la demande est souvent initiée par les parents, le représentant légal et ce n'est que dans un second temps que la personne accompagnée peut elle-même se positionner en demandeuse.

Cette procédure d'admission nous apparaît comme une réelle démarche impliquant le candidat ainsi que ses partenaires, dans le sens où elle met en route un travail psychique.

Les temps de latence introduits entre chaque phase de l'admission laissent un champ ouvert à l'élaboration et la possibilité pour la personne accompagnée de s'approprier peu à peu le projet.

#### **3.4.1 L'étude du dossier :**

Pour chaque candidature, le dossier d'admission doit comporter les éléments cliniques :

- Le diagnostic d'autisme ou TED ou TSA par un médecin compétent est indispensable.
- Un dossier psychiatrique,
- Des synthèses éducatives, anamnèse...
- Des renseignements administratifs (notification d'orientation MDPH..) susceptibles de nous renseigner sur l'admissibilité du candidat.

Il s'agit de recueillir les éléments nous permettant de vérifier que le candidat présente les critères relatifs à l'agrément institutionnel.

Une fois constitué, le dossier est envoyé à la direction, ensuite il est instruit. Toutes les personnes, répondant aux critères qui ont sollicité un accueil, sont reçues avec leur famille ou leur représentant légal par l'équipe de direction de l'établissement; une grille d'évaluation des besoins d'accompagnement est remplie.

Une commission d'admission (comprenant le directeur, les chefs de service, le psychiatre, les psychologues et un accompagnant de chaque Maisonnée) étudie la cohérence de la demande et les perspectives d'accueil sur la base de :

- L'adéquation des besoins et des capacités de la personne avec le projet au regard de la grille d'évaluation
- L'orientation MDPH et les critères de priorité du département



- L'âge
- La situation socio familiale
- Le parcours de la personne
- Les difficultés relationnelles

Un stage peut être demandé avant une décision. Il est financé sur l'un accueil temporaire par les autorités de tarification, ce stage permet au candidat de découvrir le fonctionnement des Maisonnées.

Les modalités du stage (en journée, ou en hébergement...), sa durée et son renouvellement sont pensés en fonction de la problématique du candidat et de son projet personnel.

Toutefois, la pratique a montré qu'il était plus structurant de proposer une immersion totale sur plusieurs jours plutôt que des accueils séquentiels qui maintiennent le sujet dans un « entre deux » souvent douloureux.

Une commission d'admission se prononce à l'issue du stage.

Les familles sont informées par la direction de l'établissement de l'existence de l'association gestionnaire et de la possibilité de les contacter afin que leur soit présenté le projet associatif et le fonctionnement de l'association, le soutien et l'aide qu'elle peut leur apporter.

### **3.4.2 Les rencontres préparant l'admission :**

Le dossier de candidature à l'admission ayant été retenu, le candidat et les demandeurs (famille ou représentant légal) sont invités à rencontrer le personnel de la maisonnée d'accueil afin d'échanger sur la situation actuelle et d'élaborer ensemble le pré projet. Les modalités d'accueil sont réfléchies en fonction de l'histoire du candidat et de la singularité de son parcours. C'est au candidat que nous nous adressons en le vouvoyant, ensuite à sa famille dans tous les entretiens.

Cette rencontre permet de déterminer la suite de la procédure et de vérifier s'il est opportun de proposer rapidement un stage ou s'il est préférable de proposer d'autres entretiens afin que le candidat puisse se repérer dans cet environnement inconnu.

Au cours de cette rencontre le projet d'établissement est présenté et remis à la famille et/ou au représentant légal. Le livret d'accueil, auquel sont joints la charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement, sont remis à la personne accueillie.

En règle générale, plusieurs rencontres sont nécessaires pour mobiliser les divers protagonistes dans le processus d'admission.

### **3.4.3 La visite de l'établissement et la rencontre avec le lieu d'accueil avant l'admission :**

La visite ne peut se faire qu'avec les personnes réellement retenues car le lieu de vie des résidants ne peut pas être un lieu de passage perpétuel.

La visite des maisonnées vise à aider la future personne accueillie à se représenter sa future vie et la place qu'elle pourrait éventuellement y occuper, à visualiser un certain nombre de situations qui peuvent faire sens pour elle, de faire le choix d'un atelier thérapeutique et des activités...

Cette visite nous apparaît comme essentielle pour la personne, sa famille ou son représentant légal. Elles seront accueillies par le responsable de Maisonnée.

L'échange avec l'établissement d'origine est très important : les membres de l'équipe les rencontrent. Ces rencontres ont pour but d'éviter les ruptures de méthode d'accompagnement, de mieux connaître les « petits trucs de communication » qui aideront la personne accueillie dans son nouveau lieu.

### **3.4.4 Le processus d'accueil**

Les étapes de l'accueil sont :

- Un contrat de séjour est signé à l'admission
- Un pré projet élaboré est signé pour 6 /8 mois : c'est un avenant au contrat de séjour
- Un bilan est établi à la fin de cette période d'observation débouchant sur l'élaboration du projet personnalisé initial et éventuellement l'adaptation du contrat de séjour
- Au bout de 6/ 8 mois le projet personnalisé est établi et signé.

Ce temps de transition d'accompagnement nécessitera un réel travail en partenariat et en réseau avec l'établissement d'origine.

## 4 L'accompagnement aux Maisonnées : un lieu de vie

### 4.1 Les principes fondamentaux des Maisonnées

Les éléments de bilan et d'analyse après 7 ans de fonctionnement conduisent et confortent « Les Maisonnées » à maintenir la qualité de cette forme d'accompagnement.

Le projet des Maisonnées s'articule sur ces trois principes fondamentaux :

- une Maisonnée, (ou un espace de jour) lieu de vie des personnes accueillies à caractère convivial et chaleureux
- des activités de loisirs ouvertes sur l'extérieur
- des ateliers de travail thérapeutiques, dans un lieu distinct du lieu d'habitation, favorisant la reconnaissance sociale.

Le projet veille tout particulièrement à :

- ❖ favoriser l'émergence des choix et décisions de la personne,
- ❖ mettre en place un authentique partenariat entre familles et professionnels.

Pour porter le projet l'accent est mis chaque année sur la formation du personnel:

- formation qualifiante,
- formation sur l'autisme et les troubles envahissants du développement,
- formation sur les pratiques.

### 4.2 L'accompagnement au quotidien

La vie quotidienne est l'espace-temps fondamental des personnes accompagnées.

« La vie quotidienne est le temps continu, linéaire et permanent. C'est un facteur essentiel de l'accompagnement des personnes pour qu'ils puissent investir les soins et la relation à l'autre » selon Philippe Chavaroche

Chacun se sert de la vie quotidienne comme support où la relation avec l'autre est privilégiée.

**Un temps est très personnalisé, adapté à chacun en fonction de ses possibles, de son orientation. Même en accueil de jour certains aspects seront travaillés en relation avec les familles.**

- Les levers et les couchers, les toilettes

Prendre le temps de faire avec, faire faire un maximum d'actions à la personne résidente, c'est un temps où elle dévoile son intimité, l'accompagnant devient en quelque sorte « le confident », l'accompagnant est investi d'un rôle auprès d'elle et est un acteur essentiel et important de ces temps de proximité.

- L'apprentissage de l'autonomie

Si on fait à leur place, on est plus efficace, on va plus vite, on est moins gêné par la maladresse de certains, mais l'accompagnement n'est pas de qualité car les

personnes résidentes s'ennuient, s'enferment dans leurs stéréotypes, agressent et vous dérangent parce que ça les embête de vous voir faire les choses seuls. Ce qui au début peut paraître un devoir ou une tâche pénible (faire avec ou faire faire), se transforme, devient important et plus agréable pour eux comme pour les accompagnants. Cependant un accompagnement bientraitant c'est aussi prendre soin de la personne résidente en lui offrant un cadre de vie, une chambre propre s'il ne peut le faire.

- Le rangement et l'entretien du linge

Le linge, c'est ce qui rattache à la famille, à l'identité et à la fragilité, c'est un moment privilégié pour faire un travail sur lien familial et sa vie d'adulte aux Maisonnées.

C'est l'occasion de travailler sur le respect des règles et il peut permettre de faire émerger des désirs et des choix.

Chacun sera vigilant au linge des personnes résidentes et les familles faciliteront par des achats à entretien simple, ce travail difficile et délicat.

- Les repas

Participer à l'élaboration des menus, faire les courses, et préparer des repas, c'est le moment de découvrir les odeurs, les couleurs, de toucher les différents aliments et objets.

C'est un temps d'apprentissage, et de bien être car c'est souvent à cette occasion que les accompagnants découvrent les capacités et les goûts des personnes résidentes, toutes ces observations nous aident à élaborer des objectifs qui pourront faire évoluer les personnes résidentes.

### **Participation au groupe de parole et d'expression**

Il est nécessaire que chaque personne accompagnée y participe, c'est le lieu où chacun s'exprime sur le vécu au quotidien de la semaine.

C'est l'occasion d'évoquer les activités passées et à venir, le vécu de chacun dans la Maisonnée, de se dire les choses de la vie quotidienne. Les émotions positives (gaieté, plaisir..) ou négatives (tristesse, inquiétude..) sont souvent perceptibles. C'est le lieu propice au rappel du respect des règles de la vie en communauté, des règles d'hygiène.

Les accompagnants profitent de ce moment de parole pour expliquer leur attitude ou leur réaction face à des faits ou des demandes des personnes accompagnées.

Cet échange tend à réduire les angoisses liées à des événements non annoncés.

L'expérience nous a montré combien les personnes accompagnées, même celles qui ne s'expriment pas par des mots, partagent ce moment et y sont présents.

C'est un temps d'information, d'échange, d'espace de liberté pour raconter des événements passés et à venir ou faire ses choix ....

### **Vivre entre colocataires**

La notion de « maison » ou de groupe avec ce qu'elle implique en termes de sécurité et de protection est essentielle.

Mais, vivre en groupe implique des contraintes en termes de respect des règles de vie, de respect des autres co-colocataires et des accompagnants qui auront toujours le souci de répondre aux besoins. Les activités de loisirs dans la perspective de l'insertion

### **Du soin au travers des activités sportives, artistiques et culturelles**

C'est un moment d'apprentissage social, dans la perspective d'une insertion dans la cité, partagé avec le groupe, l'extérieur, de plus les activités font tiers à la relation : l'accompagnant n'est plus en direct avec la personne accompagnée et cela permet de se retrouver, de communiquer sans danger pour elle. Le bien-être d'un individu se traduit par un équilibre intellectuel et son équilibre physique. Le sport permet d'évacuer la nervosité et certaines sources d'angoisse et aide à stimuler les capacités physiques, sensorielles et motrices.

Actuellement les activités sont concentrées sur le lundi. Le soir les adultes se sentent détendus, ils ont pris l'air et se sont dépensés physiquement. Ex : patinoire, voile, randonnée, équitation....

La plupart des personnes accompagnées sont de jeunes adultes et de ce fait, ils ont besoin d'activités physiques à travers un sport.

Suite aux concertations d'équipe, petit à petit, nous trouvons leurs centres d'intérêts et nous leur donnons l'occasion de s'investir et surtout de se passionner dans une ou plusieurs activités qui correspondent le mieux à leurs besoins et à leurs envies.

Appartenir à un groupe et participer à une activité permet de créer du lien et de partager des moments d'échange et de découverte.

Ces interactions permettent d'obtenir une forte complicité entre l'adulte et l'accompagnant mais également, avec les professionnels du sport et entre les adultes qui trouvent un même centre d'intérêt. La notion de confiance est essentielle, car elle permet à la personne accompagnée d'accepter de nouvelles découvertes et ainsi de surmonter ses peurs et ses angoisses, face à la découverte de nouvelles activités. Les adultes ont aussi acquis de nouvelles habiletés, une autonomie : ex : *laçage des patins à glace.*

Ces différentes activités valorisent et sociabilisent l'adulte. Elles permettent également de nouvelles rencontres professionnelles (*ex : le moniteur éducateur à la Voile*), mais aussi de proposer de nouvelles activités telles que : canoë, montgolfière ...

Les échanges, les désaccords et les consensus font que l'ensemble de l'équipe s'investit tous les jours et donne toute son énergie pour le bien-être des personnes accompagnées. En plus des activités sportives de loisirs nous avons mis en place des activités sportives adaptées avec du personnel qualifié.

C'est la complémentarité qui fait notre force et de ce fait, notre action va être soignante tout au long de la journée.

### **Participation aux activités des week-ends et des vacances**

Capacités de faire des choix, soit à l'oral, soit avec des pictogrammes ou des photos :

Le week-end, les personnes accompagnées sont invités à faire le choix eux-mêmes de leurs activités (les accompagnants leurs donnent l'envie et les moyens de faire une activité).

+ Les activités de fin de semaine s'exercent autour des notions de plaisir et d'ouverture vers le monde extérieur et vers une ouverture sur la région.

Participation aux fêtes locales, aux randonnées ou à des activités artisanales.

+ Les semaines atypiques

C'est l'occasion de s'adapter à un autre environnement, de sortir des habitudes et peut-être des stéréotypes.

C'est aussi connaître d'autres personnes, d'autres objets, c'est aider les personnes accompagnées dans la socialisation.

Les personnes accompagnées apprécient particulièrement ces moments d'échange.

C'est permettre aux accompagnants une rencontre différente avec la personne accompagnée.

Les personnes en accueil de jour pourront bénéficier d'une semaine de vacances avec les équipes.

### **4.3 Les ateliers de travail thérapeutiques**

Le projet des ateliers de travail thérapeutique a été largement développé. Nous précisons cependant que :

- Les lieux de vie et d'ateliers doivent être impérativement différenciés pour que les effets soient positifs et que l'on se rapproche le plus possible de la vie réelle.
- La participation permet à l'adulte avec autisme de ne plus être hors du monde, dans son monde, mais de proposer une vision partageable. Il est donc important

de favoriser les mouvements dehors/dedans. Le regard de l'autre sur les créations est important dans le travail de valorisation.

Le travail des adultes avec autisme et du responsable, sont source de créativité, de rêverie collective : rêve d'un potager magnifique, rêve de fleurs, rêve de créer une nouvelle recette, rêve de bricoler....

La moindre petite participation est une victoire sur l'enfermement.

L'adulte doit pouvoir observer tout le déroulement : du produit acheté ensemble, au produit fini, même si la personne accompagnée a des capacités réduites et qu'elle n'en effectue qu'une partie ou si le responsable a opté pour une « séquentialisation » des tâches.

La répétition autistique qui est de l'ordre de l'identique paralyse tout mouvement de pensée. Le travail thérapeutique peut, petit à petit, aider l'adulte à se dégager de cet identique en introduisant de la nuance (pareil/pas pareil). Le bilan hebdomadaire permet la reprise du processus de mentalisation. La manière dont le travail est parlée donne du sens.

### **Perspectives**

Quand l'accueil de jour s'ouvrira, le projet prévoit l'ouverture d'un espace de restauration.

Cette possibilité de socialisation est un outil indispensable pour l'évolution de tous. Les Maisonnées ont prouvé qu'un accompagnement adapté permet à tous d'avoir accès à une vie respectueuse de leurs droits et à vivre le mieux possible avec leur handicap. Le travail accompli depuis l'ouverture a permis des progrès notables dans la socialisation.

Sur le site d'Azay le Rideau dans la zone artisanale de la Loge on peut envisager :

-Un espace restauration

-Un espace multiservices

Et tout autre projet qui pourra nous être soumis.

-Un espace polyvalent qui comprend :

- Un hall d'accueil
- Une salle polyvalente pour les réunions de l'ensemble du personnel et des activités diverses (chorale, théâtre, expression corporelle et sportive, etc...)
- Cinq bureaux et une grande salle

Un espace d'accueil de jour sera implanté sur ce site.

L'espace restant abritera un terrain de sport.

#### **4.4 Les autres moyens d'accompagnement et de soins: la psychothérapie, l'art thérapie, l'orthophonie, la musicothérapie, la kinésithérapie, l'ergothérapie ...**

Aujourd'hui, la plupart des personnes accompagnées bénéficient d'accompagnement en art thérapie, conte, arts plastiques, en musicothérapie ou en orthophonie, ou de l'espace Snæzelen en fonction du projet personnalisé, nous souhaitons élargir le champ thérapeutique comme la motricité ou le modelage ou l'ergothérapie. Selon leur orientation et leur besoin elles bénéficient de plus ou moins de temps de soins.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire le thérapeute permet à la personne accompagnée de s'impliquer dans le soin, la rééducation ou la réadaptation par des projets artistiques, la motricité, etc.... Il a des objectifs similaires à ceux de tous les professionnels :

- améliorer la qualité de vie
- préserver et acquérir l'autonomie et l'indépendance
- favoriser le lien social
- développer la confiance en soi en améliorant l'image de soi

##### L'art thérapie à dominante art plastique

L'atelier d'art thérapie permet aux personnes autistes et impliquées d'exploiter leur potentiel sensoriel, de prendre conscience de leurs capacités artistiques et d'éprouver un plaisir esthétique. Cette démarche améliore la qualité existentielle en valorisant la personne par la production artistique et son exploitation publique. En effet, accompagner ces personnes dans une démarche artistique et thérapeutique, c'est avant tout tenir compte de leur potentiel et de leurs aspirations.

L'art thérapie repose sur la dynamique de l'expression et la création artistique.

Aux Maisonnées, l'art thérapie s'adresse à la personne à part entière et lui permet d'exprimer sa personnalité propre, son originalité, en l'aidant à rechercher un équilibre et une autonomie par le biais de l'expression et de la relation.

L'atelier est un lieu privilégié où règne une certaine liberté propre à engendrer l'expression. A partir d'une sollicitation sensorielle, émotionnelle, nous explorons des situations de découvertes. A partir du plaisir de s'exprimer, l'implication, le désir de faire, de choisir, la sensibilité de chacun se révèlent.

Cette activité créatrice, imaginative, développe des aptitudes, aide à se réadapter à la réalité et à restaurer des fonctions de base d'expression et de communication, des capacités mentales et manuelles.

Les créations artistiques sont les supports d'apprentissages très variés : la parole, le geste, la posture, la lecture, le découpage, l'intérêt pour les livres : certains artistes se constituent une bibliothèque documentaire à partir de photocopies de livres parcourus en séance.

L'atelier est un lieu particulier où les angoisses restent à la porte et où chacun peut exprimer ce qu'il souhaite. L'atelier favorise l'émergence de progressions dans l'utilisation des outils, de la matière, du langage ou de l'écriture.



La pratique de l'art thérapie ne se limite pas seulement au lieu de l'atelier mais permet de se tourner vers l'extérieur à travers la visite ou l'organisation de lieux ou d'événements culturels et également de s'ouvrir à l'autre dans l'élaboration de projet de groupe ou la découverte du travail d'autres artistes.

La prise en charge en art thérapie à dominante arts plastiques se fait le plus souvent en atelier individuel ou de deux personnes afin de préserver un travail personnalisé et une relation privilégiée avec l'art thérapeute mais peut également dans le cadre de projet artistique spécifique se faire en groupe.

### L'orthophonie :

Tout ce qui doit être mis en place est fait de manière très individualisée et quotidienne. Cela demande une étroite collaboration entre parents et toutes les équipes pour commencer par structurer l'espace et le temps.

« L'orthophoniste est classiquement associée à la rééducation : personne qui se préoccupe du langage oral et écrit dans sa bonne formulation pour qu'il soit correct vis à vis d'un code ».

Dans notre prise en charge, l'objectif n'est pas la correction du langage mais une approche plus large de la communication que l'on pourrait qualifier d'éducation à la communication.

La base d'une prise en charge repose sur une évaluation préalable. (EFI)

Il faut grâce à une évaluation minutieuse des différents aspects de la communication, pouvoir orienter la prise en charge en fonction du profil individuel de chacun d'entre eux, de leur environnement et de l'attente des parents et de leur entourage.

Pour communiquer nous utilisons le langage, mais aussi des signes de communication non verbale.

La prise en charge, ou accompagnement, s'appuiera sur des programmes éducatifs privilégiant un traitement visuo-spatial plutôt qu'auditivo-verbal pour stimuler la communication verbale et non verbale.

Des aides visuelles pourront être proposées en fonction du niveau d'abstraction de la personne avec autisme: objets, photos, logos, images, pictogrammes, mots écrits. C'est une communication que l'on dit augmentative lorsqu'il existe déjà des capacités de verbalisation ou alternative lorsque le langage oral est absent.

La maîtrise de l'espace et du temps requiert des aptitudes qui font souvent défaut à la personne autiste car elle a des difficultés à traiter et à comprendre l'environnement dans ses caractéristiques temporelles.

Ces aides visuelles, permettent de compenser les difficultés précédemment citées. Il s'agit d'une adaptation de l'environnement aux difficultés de la personne autiste. Ces aides devront, bien-sûr et dans la mesure du possible, être estompées au fil du temps mais surtout être adaptées à l'âge et au degré d'autonomie de la personne.

La prise en charge se doit d'être relayée, portée par l'environnement de la personne, qu'il soit institutionnel ou familial pour qu'elle puisse avoir du sens.

#### La musicothérapie auprès d'adultes autistes.

Les adultes accueillis aux Maisonnées bénéficient d'une prise en charge institutionnelle très complète, proposant à la fois : un lieu de vie permettant à chacun de se réaliser en tant qu'individu à part entière, et une prise en charge spécifiquement adaptée aux troubles autistiques auxquels ils sont confrontés. C'est précisément à ce double objectif que tente de répondre le musicothérapeute, en assurant, sur un temps défini (une ou deux heures de musique hebdomadaire par personne), une proposition à la fois axée sur le plaisir immédiat et l'optimisation de ce dispositif institutionnel.

Le travail thérapeutique est guidé par quatre grands thèmes : la détente et la relaxation (assurer un temps de bien être et permettre ainsi une meilleure implication dans la séance) ; la communication (favoriser les expressions verbale et non verbale grâce à des séquences musicales spécifiques : chants, jeux musicaux, pratique d'instruments) ; l'expression et la créativité (permettre, par la dimension artistique de la musique, une meilleure gestion des émotions et du vécu) ; la socialisation (créer un support d'échange et de rencontre, permettre à chacun d'être considéré pour sa richesse et sa subtilité personnelle au-delà du handicap).

#### L'ergothérapie

Il s'agit d'évaluer les besoins en aide technique (orthopédie, posturale, motrice, mentale, ou sensorielle) et ou une aide humaine à visée de réhabilitation ou de compensation.

L'ergothérapeute aux Maisonnées est une aide pour les résidents en premier lieu dans leur vie quotidienne, dans l'atelier, dans les activités de loisirs.

Mais il permet aussi d'apporter aux équipes la connaissance, l'utilité d'une technique et de l'utilisation de toutes les aides possibles.

### **4.5 Les activités de soins à médiation corporelle :**

#### La motricité et les sports adaptés

Le sport aux Maisonnées s'adapte aux résidents et correspond à l'utilisation des pratiques sportives ou motrices en vue de l'amélioration ou du maintien du statut de la santé des personnes autistes. Le sport adapté est un support pédagogique et thérapeutique qui permet un développement psycho social. La finalité n'est pas seulement d'ordre sportive et va au delà de cela. Ce sont les moyens mis en place par le professionnel et le chemin parcouru par le pratiquant dans l'apprentissage qui feront émerger ses capacités physio -psycho -sociales. Les activités sportives sont adaptées et individualisés, accessibles à tous quelque soit son handicap. Les objectifs sont de prévenir les maladies et faire de la réadaptation. Le travail des professionnels titulaire d'un diplôme, est donc de favoriser un style de vie actif, porteur de santé. Les activités sportives adaptées sont un moyen de développer les facultés cognitives

et non verbales. Elles participent à la globalisation de l'enveloppe corporelle et sensorielle.

### Le chant :

Le chant est ici un temps thérapeutique la voix le corps et la créativité sont les axes des expériences d'écoute. La présence et la réassurance de l'accompagnateur sont importantes, le chant fait tiers à la relation duelle. L'utilisation de la voix est aussi importante pour certains non verbaux qui montrent qu'ils aiment écouter mais aussi souffler crier....pour exprimer et « chanter » à leur façon.

### Le cirque :

Suite à deux séjours particulièrement bénéfiques pour les personnes accompagnées, nous avons souhaité proposer une activité cirque sur la durée afin d'avoir une réelle progression. Cette invitation dans l'univers du cirque s'ancre dans le champ de la psychothérapie institutionnelle et non dans le cadre d'une prise en charge psychologique d'un groupe ou d'une activité de loisir. L'animateur cirque est psychologue. C'est un espace de parole. C'est aussi un espace corporel. Le travail est orienté sur l'appréhension du corps dans l'espace en lien avec la motricité ainsi que le travail autour de la notion d'angoisse.

Ce temps s'adresse aussi aux personnes accompagnées qui ont de grandes difficultés et dont l'orientation montre une plus grande dépendance.

### Snoezelen :

Le concept Snoezelen tente une exploration sensorielle dans un climat de détente. Le terme Snoezelen est issu de la contraction de deux mots d'origine hollandaise:

- *snuffelen* : renifler, sentir, flairer
- *doezelen* : somnoler, se laisser aller à la détente et au calme.

Snoezelen n'est pas une méthode, c'est une démarche qui consiste à proposer un temps et un lieu, et des outils sensoriels variés. La personne accueillie pourra trouver, à son rythme, son bien être dans un climat de confiance et d'échange.

Cet espace n'est pas un lieu de rééducation, ni un passe temps, il n'est surtout pas déconnecté de la vie quotidienne.

Il permet d'explorer le registre sensoriel de la personne avec autisme, de travailler sur la mise en lien et l'intégration des différentes sensorialités, et sur leur prise de conscience.

Ce temps s'adresse le plus souvent aux personnes accompagnées qui ont de grandes difficultés et dont l'orientation montre une plus grande dépendance.

### Piscine à médiation corporelle:

Dans ce cadre il s'agit d'un temps thérapeutique à différencier de la piscine loisirs ou de la piscine santé c'est-à-dire une médiation par l'eau. On recherche l'apaisement psychique qui permet dans l'eau de sentir son corps. Par les jeux, les jets d'eau, les objets flottants ....le lien se crée les personnes accompagnées qui se détendent.

Ce temps s'adresse le plus souvent aux personnes accompagnées qui ont de grandes difficultés et dont l'orientation montre une plus grande dépendance.

## **5 L'accueil de jour aux Maisonnées**

### **La spécificité de l'accueil de jour**

L'association est sollicitée par des familles dont le projet de vie de leur fils ou fille s'inscrit dans un souhait de maintenir l'adulte dans sa famille en lui proposant des activités de jour adaptées à sa situation. La perspective d'une ouverture de 6 places est envisagée.

L'accueil va se faire de 9h à 17h. Nous avons pensé qu'une ouverture de 8 à 19h permettrait aux parents des adultes accueillis de pouvoir avoir une activité professionnelle ou de s'occuper de leurs enfants plus jeunes pour le moment et pour des raisons financières cela ne peut pas être possible cependant les familles qui auraient des difficultés pourraient se faire aider par une auxiliaire de vie à domicile en attendant le retour de la famille..

De plus, chaque année, un séjour est proposé pour le répit des familles et afin de faire une évaluation sur l'accompagnement de la vie quotidienne et pouvoir proposer un projet aux personnes accompagnées en accord avec leur famille.

L'accueil de jour s'inscrit dans le projet global des maisonnées. Notamment, comme pour tous les salariés des Maisonnées, l'équipe changera par tiers tel que le prévoit l'organisation actuelle.

### **5.1 Objectif de l'accueil de jour**

L'objectif des Maisonnées est de proposer à des adultes présentant des troubles envahissants du développement un accompagnement adapté :

- répondant à leur projet de vie
- proposant une qualité de vie à la mesure de leurs potentialités
- dans une perspective de positionnement adulte
- de respect de l'histoire familiale
- de cohérence d'action entre vie familiale et activités de jour
- dans une approche pluridisciplinaire

Le projet est négocié et formalisé dans un projet personnalisé évoluant avec la personne, dans le respect du projet associatif et du projet d'établissement librement acceptés par les familles.

### **5.2 Cadre**

Les principes, l'éthique, les valeurs du projet d'établissement s'appliquent à l'accueil de jour.

Du fait de la nécessité de proposer un accompagnement de qualité dans le cadre d'un budget négocié auprès des autorités de tarification, s'imposent également à tous :

- 1) le respect des jours et horaires d'ouverture
- 2) l'acceptation des séjours de vacances proposés
- 3) la négociation des modalités de transport dans le cadre de la législation en vigueur

Le projet élaboré dans le cadre des Maisonnées nécessite également :

- l'acceptation des ateliers d'expression, de travail thérapeutique et de socialisation
- la négociation de soins partagés formalisés dans le Projet Personnalisé et répartis entre les soins médicaux et les soins paramédicaux proposés aux Maisonnées : orthophonie, motricité et art thérapie.....
- la valorisation du statut d'adulte et de la liberté de choix de la personne
- l'élaboration d'une cohérence d'action entre vie familiale et accompagnement aux Maisonnées.

L'accueil de jour proposé par les Maisonnées peut répondre à cette demande pour des familles engagées et acceptant en toute conscience et contractuellement :

- ✓ le partage des valeurs associatives décrites dans le projet associatif
- ✓ le respect du Projet d'Établissement et du Règlement de Fonctionnement
- ✓ le respect des règles de présence et les contraintes d'un travail élaboré conjointement entre famille et établissement
- ✓ le respect du projet de vie de la personne, des lois 2002 et 2005 et des recommandations de bonne pratique élaborées par la HAS (Haute Autorité de la Santé) et l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services sociaux et médico-sociaux).

Cette proposition ne peut se concevoir que dans un travail concerté et évolutif avec la personne accompagnée, sa famille et les professionnels des Maisonnées dans une vision d'avenir partagée, c'est dire toute l'importance des réunions du groupe d'échanges parents-professionnels.

### 5.3 Modalités

#### **Le respect de la personne et de son Projet Personnalisé :**

La personne accueillie dispose d'une vie familiale choisie dans le cadre de son projet de vie. Toutefois, pour que s'installe une cohérence entre vie chez soi et activités de jour, le Projet Personnalisé devra formaliser les secteurs et modalités de partage des accompagnements dans un certain nombre de domaines :

- ✓ le suivi des soins
- ✓ le travail sur l'autonomie
- ✓ l'hygiène corporelle, alimentaire, etc...
- ✓ les activités de loisirs
- ✓ la prise en compte des besoins et désirs de l'adulte
- ✓ la liberté de choix de l'adulte.

Ce partage et ses modalités seront précisés dans le Projet Personnalisé de la personne accueillie.

Ce dispositif sera complété par l'instauration d'un groupe d'échanges parents/professionnels se réunissant une fois par trimestre dans le but d'élaborer une vision partagée de l'avenir et une cohérence d'action. Ce groupe d'échange ne concerne

pas la prise en compte des besoins individuels mais l'adaptation d'un projet collectif répondant aux besoins des adultes accueillis.

#### **5.4 Le projet d'accompagnement et de soins en FAM de jour: un accompagnement partagé avec la famille**

La création d'un lieu d'accueil de jour permet un accueil plus adapté dans un lieu spécifique pour des adultes présentant des troubles autistiques accueillis à la journée.

De plus le fait que cela devienne un lieu spécifique et plus important permet la création d'un CVS pour les personnes accompagnées et leurs familles où ils pourront aborder les thèmes les concernant plus particulièrement.

Les personnes en accueil de jour ont trois jours d'ateliers de travail thérapeutique comme toutes les personnes accompagnées aux Maisonnées. Elles participent aussi à une journée de loisirs et d'activité sportive. L'accent sur le sport est mis afin de canaliser les énergies et de contenir l'anxiété, de favoriser l'approche du schéma corporel, de maintenir une bonne motricité..., et un contact social lors des rencontres sportives.

Une autre journée est consacrée aux rééducations ou à la musicothérapie ou à l'art thérapie... en fonction du projet personnalisé de chacun.

Le groupe d'accueil de jour croise et côtoie toutes les personnes résidentes des maisonnées.

#### **5.5 Le positionnement dans un statut d'adulte :**

Il sera effectivement travaillé dans le groupe d'échange parents-professionnels, il évoluera en fonction du public accueilli et de son évolution, on peut déjà toutefois en décrire quelques axes :

- le respect de la personne (par exemple le vouvoiement s'impose aux professionnels)
- promouvoir les possibilités d'être « acteur de sa vie » (permettre et favoriser la liberté de choix)
- recherche du consentement de la personne et travail sur sa libre expression
- reconnaissance du citoyen (participation à la vie sociale)
- incitation aux activités sportives et culturelles
- côtoiement de pairs (les personnes des Maisonnées) dans les ateliers de travail thérapeutiques
- ouverture sur l'extérieur
- Accompagnement à l'autonomie (hygiène, courses, choix de vêtements,...)
- Elaboration du Projet Personnalisé avec prise en compte des choix et expressions de la personne

- disposer d'argent mensuel permettant une expression individuelle de ses besoins et désirs

## **5.6 La concertation avec la personne accueillie et sa famille ou représentant légal :**

Outre les rencontres individuelles à la demande des professionnels ou de la famille et les périodes de négociation du projet Personnalisé, d'autres modalités de concertation sont organisées :

- la liaison pour les échanges quotidiens, si besoin, à travers l'agenda de la personne accueillie
- le groupe d'échanges parents-professionnels 2 à 3 rencontres par an
- les rencontres thématiques entre parents, proposées une à deux fois par an par l'Association
- le Conseil de la Vie Sociale comprenant des membres élus par les personnes accueillies, les familles et les professionnels et traitant des problèmes généraux du pôle d'activités

Afin d'assurer la nécessaire cohérence d'action entre vie familiale et activités de jour, la participation chaque fois que possible à ces rencontres est une obligation contractuelle.

## **5.7 Les modalités communes avec les personnes résidentes :**

Les modalités prévues par le projet d'établissement pour les résidents en internat s'appliquent également pour les personnes accueillies en accueil de jour :

- procédure d'accueil et de sortie
- livret d'accueil, contrat de séjour et charte des droits et libertés de la personne accueillie

Les modalités d'élaboration et de suivi du Projet Personnalisé :

- participation aux groupes de parole
- le travail avec les familles

## **5.8 Organisation matérielle de l'accueil de jour :**

La période d'ouverture de cet accueil compte 224 jours de présence de l'adulte accueilli. Les absences devront être justifiées.

Les différents axes sur lesquels s'appuie le projet d'accueil des Maisonnées, s'inscrivent dans le temps et la durée. Ils permettent à la personne autiste qui est accueillie une garantie quant à son projet d'existence. Ce projet demande aux accompagnants d'être à l'écoute de la personne accompagnée, d'être attentionné pour l'aider à s'apaiser, pour établir avec lui une relation de confiance, ce qui parfois prend beaucoup de temps. Les différents espaces où il doit s'inscrire, vont amener la personne autiste petit à petit à occuper une place de sujet, capable de faire des

choix, et d'abandonner peu à peu les positions infantiles qu'il a parfois beaucoup de mal à quitter, se libérer d'une dépendance à l'autre et assumer pour une part son statut d'adulte. Cette conquête ne se réalise pas sans perte, et nécessite souvent un travail sur plusieurs années. Il s'agit de permettre à la personne accompagnée d'évoluer dans un cadre structurant, repérant et sécurisant, afin qu'il puisse mesurer l'intérêt de cette avancée.

Pour permettre à la famille de souffler, nous proposerons pendant l'année deux séjours de vacances avec les accompagnants habituels afin que l'adulte puisse acquérir encore plus d'autonomie et ait une connaissance de la vie en dehors de sa famille. Ces temps nous permettront une évaluation plus fine dans l'accompagnement au quotidien.

### **5.9 Période d'essai :**

Une période d'essai est proposée à chaque postulant afin de s'assurer que le projet est bien adapté à ses besoins, potentialités et désirs.



## 6 Un projet personnalisé pour chacun

La démarche du projet personnalisé est identique pour tous les résidants.

### 6.1 Le postulat

Le postulat de la démarche de projet personnalisé repose pour Les Maisonnées sur un principe essentiel :

- considérer que tout projet doit s'ancrer sur les besoins et attentes de la personne résidante et non simplement sur ce que propose à priori la structure : il s'agit bien du projet de la personne, le projet personnalisé au sens où l'entend Jean René Loubat<sup>12</sup>, le projet personnalisé étant un projet concerté et négocié avec le lieu de vie à partir du projet personnel de chacun et en associant l'entourage familial et personnel.

Le projet personnalisé est un document essentiel et confidentiel qui élabore le projet de vie de la personne résidante. Il constitue un avenant au contrat de séjour qui prend en compte les demandes et attentes (implicites ou explicites) de la personne pour élaborer son projet de vie, en garantissant ses droits et qui sert de référence à l'adulte, aux équipes, à la famille.

Pour faire des propositions d'accompagnement l'équipe s'appuie sur ses observations et sur ses connaissances mais aussi au travers d'outil.

-tel que la grille de Geneviève HAAG<sup>13</sup> grille de repérage clinique des étapes évolutives de l'autisme infantile traité

-tel que AAPEP<sup>14</sup> : grille des profils psycho éducatif pour adolescent et adulte

-tel que la grille EFI<sup>15</sup> évaluation des compétences fonctionnelles pour l'intervention auprès d'adolescent et d'adulte ayant de l'autisme et ou un handicap mental sévère.

- tel que le bilan du centre ressource autisme s'il a pu avoir lieu

### 6.2 Les interlocuteurs impliqués

- La personne résidante ou accueillie de jour est bien sûr le premier acteur de son projet de vie et de fait il doit être toujours acteur de son projet de vie et autant que possible co-auteur de son projet personnalisé.
- La direction est garante de la cohérence entre les différents niveaux de projet :
  - le projet associatif qui fixe les orientations éthiques, politiques et stratégiques de l'association et l'établissement qu'elle gère.
  - le projet d'établissement qui garantit le fonctionnement des Maisonnées dans la mise en œuvre de ses prestations, les projets personnalisés qui permettent de se centrer effectivement sur la singularité de chaque personne résidante.

---

<sup>12</sup>Jean-René Loubat, Instaurer la relation de service en action sociale et médico sociale, Dunod, Paris, 2002.

<sup>13</sup> Grille psychiatrie de l'enfant, vol 38, n°2, 1995, p 495 à 527

<sup>14</sup> Grille de Mesibon G. et Schoppler E. aux éditions Bœck

<sup>15</sup> VERSION 2.5 - 2005

- une synthèse des constats et évolutions est présentée dans le cadre du rapport d'activités annuel
- Les médecins sont garants selon leurs compétences.
- Le médecin psychiatre assure la coordination du projet thérapeutique et médical, il valide et est garant du projet personnalisé proposé à la personne accompagnée.
- Le médecin généraliste assure la coordination du projet médical, il valide et est garant du suivi des soins physiques. Voir avec Mme André et Mme Le Lann
- Le responsable de maisonnées (Chef de service titulaire du CAFERUIS) est le garant de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et de l'actualisation de tous les projets, l'interface, l'interlocuteur : il garantit le lien avec les familles et avec les partenaires privilégiés.
- Les psychologues mettent leurs compétences spécifiques et leur regard excentré sur les situations au profit des équipes d'accompagnement. Egalement grâce à la connaissance qu'ils ont du résidant, ils participent à la prise en compte de la singularité de chaque personne accompagnée, lors de l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé. Ils ont également un rôle d'interlocuteur privilégié auprès des familles
- Le pilote (Educateur ou Moniteur Educateur) est le garant de la formalisation écrite de plusieurs projets personnalisés avec le concours du responsable de Maisonnée et du référent, de sa cohérence, de son suivi permanent et s'assure de la réalisation effective des actions finalisées dans le projet. Il est mandaté à cette fin pour interpeller les acteurs internes et externes engagés dans ces actions.
- Le référent (Aide Médico Psychologique, Auxiliaire de Vie Sociale, Assistant de Vie, Aide Soignant) est le garant de proximité de la mise en œuvre d'un ou deux projets en interrogeant en permanence les actions réalisées à partir de ces observations et celles de l'équipe de jour et de nuit. C'est l'interlocuteur privilégié de la personne résidante ce qui nécessite bien sûr des rapports de confiance en prévenant les risques qu'ils soient exclusifs. Il a un rôle de veille pour s'assurer de l'adéquation entre l'éthique et la pratique, entre les intentions écrites et les réalisations.
- Le ou les représentant(s) légal (aux) est mandaté, dans le cadre d'une mesure de tutelle ou de curatelle pour représenter la personne notamment dans les actes administratifs et juridiques. Au titre de tuteur, il signe le contrat de séjour et l'avenant concernant le projet personnalisé et il est donc associé à son élaboration.
  - Rappelons que le curateur est principalement consulté sur les engagements financiers et patrimoniaux et donc non signataire de l'avenant.

- La Famille est porteuse de l'histoire, des racines, du cheminement de la personne résidante. Tout en veillant au respect du statut de l'adulte, elle est présente et associée à l'élaboration du projet qu'elle signe ou cosigne avec le représentant légal, avec l'accord du résidant.

### 6.3 Les étapes de mise en œuvre du Projet Personnalisé

Il s'élabore en deux temps :

- **Le pré projet** : les six à huit premiers mois de la vie de la personne accompagnée aux Maisonnées sont un temps d'appropriation de ses nouvelles conditions de vie et de son appartenance à son statut d'adulte, à sa participation aux activités et ateliers, mais pour certaines personnes au premier éloignement avec sa famille. Avant l'arrivée de l'adulte, au cours des rencontres avec la famille, le pré projet est établi et signé avant l'admission. C'est un temps de découverte pour la personne accueillie. En effet, les accompagnants vont lui faire différentes propositions d'activités ou d'ateliers. Ce temps permet aux accompagnants de repérer les savoir-faire, les compétences de la personne accompagnée et à la famille de découvrir son fils ou sa fille dans un statut d'adulte. Pendant cette période, seront organisés des moments propices pour aider la personne à faire des choix, et de nombreux échanges avec la famille. A l'issue de cette première étape, le projet personnalisé est signé.
- **Le projet personnalisé** est un document essentiel c'est un avenant au contrat de séjour.
  - qui sert de référence à l'adulte, aux équipes, à la famille
  - qui garantit ses droits
  - qui prend en compte ses demandes
  - qui élabore son projet de vie.

**Réunion de bilan** : Après un échange en réunion d'équipe le pilote et le référent recueillent tous les bilans de différents intervenants et de toute l'équipe ils font la synthèse de toutes des actions passées. Les évaluations réalisées sont présentées : Grilles EFI AAPEP, G Haag ...Les éléments importants de l'histoire de vie de l'adulte sont lus par les Psychologues.

Le bilan écrit par le pilote et le référent, est lu à la personne accompagnée. Il est transmis par la direction à la famille ou au tuteur conformément au décret du 26 mars 2009. Il sert de point d'appui pour établir le nouveau projet personnalisé.

**Réunion de projet personnalisé** : Le pilote et le référent entendent les souhaits de la personne. Ils mettent en œuvre tous les moyens pour recueillir l'avis de l'adulte. Ils préparent la réunion de projet. Ils informent l'adulte de la date de la réunion.

Cette réunion est animée par le pilote et le référent.

La direction, le responsable de Maisonnée, le psychologue, tous les salariés accompagnant le résidant, le personnel de soins, participent à la réunion.

- Chaque salarié a préparé avant la réunion une note de quelques lignes pour structurer sa pensée, prendre le recul pour dire l'essentiel.
- Chacun exprime sa perception de l'adulte. Comment l'adulte se comporte t-il avec lui ? Ce qui marche ? Comment le contact s'établit ? Comment il imagine l'avenir, l'évolution de l'adulte Quels sont les points faibles les points forts de personne résidante ?

Faire l'analyse de la situation, faire le lien avec son histoire

- La recherche de la promotion de l'adulte C'est le temps du recueil d'idées, des pistes à développer en s'appuyant sur les points forts, les compétences de l'adulte. Quels sont les moyens à mobiliser ? L'équipe propose des prestations adaptées à l'adulte.
- Pointer les savoirs de la personne accompagnée (pas ses manques) Proposer des engagements. Promouvoir sa qualité de vie. Trouver des solutions qui incluent l'adulte dans le lien social. Chercher la bonne distance avec la famille et avec l'adulte Chercher les opportunités et les soutiens de l'environnement S'adapter à la personne et non le contraire
- Le résumé : La proposition collective  
Le pilote résume les propositions retenues

### **L'élaboration du projet personnalisé de l'adulte**

- la restitution à la personne accompagnée
- Au plus vite, le pilote expose à la personne accompagnée le projet évoqué par l'équipe. Il recueille l'avis de l'adulte immédiatement avant la rencontre avec la famille.

Les éléments sont consignés dans le document, avec les mots ou les expressions les gestes de l'adulte.

- la rencontre avec la famille et l'ajustement du projet

La présence de l'adulte dans ce temps est indispensable

Le responsable de Maisonnée organise et anime le rendez vous avec la famille, le responsable légal.

Il s'assure des disponibilités des acteurs désignés dans la réunion.

Le pilote de projet et le référent sont présents. Cependant d'autres membres peuvent être présents comme les infirmiers, le psychologue, la direction en fonction des situations.

C'est la phase de négociation, d'échange et de compromis. Négocier sous-entend que l'on est prêt à rechercher une solution consensuelle, non imposée et non fatalement un seul point de vue.

Le projet personnalisé est élaboré avec des concessions (c'est-à-dire renoncer pour se mettre d'accord)

Cependant les idées de l'adulte sont prépondérantes, il est gestionnaire de sa vie.

Si l'adulte est mis en difficulté face à l'opposition de sa famille : la rencontre s'arrête immédiatement.

Une autre réunion est décidée, un tiers est alors désigné : une rencontre avec la direction et le psychologue est programmée.

### **La rédaction du projet personnalisé**

Cet écrit formalise le **projet personnalisé**, il devient **un avenant au contrat de séjour**. Il est rédigé par le pilote et le référent avec la collaboration du responsable de Maisonnée puis soumis à la direction.

Il comporte des précisions sur la mise en œuvre, les modalités d'application, les diverses étapes à court terme voire à moyen terme.

Un projet modeste réalisé, identifiable est toujours mieux que les grands projets jamais réalisés.

Les projets doivent avoir du sens pour la vie concrète de l'adulte.

Compte tenu de la pathologie de l'adulte et de sa difficulté à s'exprimer, il faudra du temps pour qu'il ait confiance en nous, pour « dire » ses envies.

Les accompagnants peuvent être désirant pour l'adulte, c'est-à-dire qu'on lui signifie qu'il existe, que nous lui portons intérêt comme être, alors il pourra, à terme, exprimer à sa façon ses choix de vie.

Le projet est diffusé, dans les limites de la confidentialité, à toutes les personnes des Maisonnées qui accompagnent l'adulte. Un échéancier est mis en place, calendrier des actions programmées par le pilote du projet et le référent. La signature du contrat de projet personnalisé est un moment officiel qui engage tous les acteurs du projet. Il est signé par tous les interlocuteurs (Personne accompagnée, représentant légal, la famille, le pilote, le référent, le responsable de Maisonnée, la direction) et se met en œuvre au plus vite après la dernière rencontre avec la famille.

Le projet est révisé tous les ans.

### **Le suivi de projet**

Cette phase s'étale sur une année : elle est essentielle. L'échéancier est rempli régulièrement par le pilote, il partage avec le référent et l'ensemble de l'équipe, les actions à mener. Ce suivi permet des points intermédiaires, des réajustements. Le responsable de Maisonnée supervise la réalisation des actions.

## 7 La communication

La raison d'être des Maisonnées est le service à rendre aux personnes accompagnées qui seront confrontées dans leurs cheminements à de nombreuses situations et à de nombreux interlocuteurs.

Les professionnels seront le plus souvent à la croisée de toutes ces situations et rencontres dans le cadre des accompagnements qu'ils assurent à différents niveaux.

Il est donc essentiel que les places des uns et des autres soient bien identifiées, et qu'à partir de ces places les rôles et les fonctions soient bien respectées.

La qualité de la communication, de la coordination et de la concertation est fondamentale pour garantir la cohérence au travers des différentes prestations qui seront assurées : accompagnement dans la vie quotidienne, dans les soins, dans les ateliers de travail thérapeutiques, dans les activités de loisirs, dans les rapports avec l'extérieur, dans les relations avec les représentants légaux, avec les familles, avec les administrateurs et les partenaires...

Quel que soient les niveaux d'implication dans le projet d'établissement et dans des projets personnalisés, tous les acteurs concernés ont besoin de communiquer, de se coordonner et de se concerter pour mieux coopérer.

La communication, c'est tout ce qui concerne le dialogue et les échanges en adaptant le mode de relation aux interlocuteurs (communication verbale, communication gestuelle...), c'est également tout ce qui favorise la transmission des informations orales ou écrites.

La coordination, c'est tout ce qui permet de faire du lien, de se mettre d'accord et de s'y tenir en partageant les mêmes axes de travail pour garantir des repères aux personnes accompagnées et aux familles notamment.

La concertation, c'est tout ce qui favorise la réflexion commune sur un sujet, le dégagement d'idées, l'analyse de situations, la formulation d'hypothèses, la consultation, la remise en question pour assurer la synergie des acteurs. C'est également le moyen de préparer et garantir les prises de décision en recueillant les avis des uns et des autres.

Les dispositifs mis en œuvre par l'association ADMR Les Maisonnées ont en fait pour finalité de développer un réel fonctionnement participatif, « démocratique » s'appuyant sur des compétences partagées et sur des espaces d'expression de tous les acteurs.

Au-delà des dispositifs présentés ci-après, il est bien sûr capital de considérer l'importance de la communication plus informelle, « les interstices institutionnels »

qu'évoque Paul Fustier. Ces temps d'échanges plus spontanés contribuent à la qualité des relations à l'entretien d'une bonne ambiance tout en évitant qu'ils se cantonnent comme seul mode d'expression.

## **7.1 Les instances légales au niveau associatif**

### **7.1.1 L'Assemblée Générale (AG) des Maisonnées.**

L'assemblée générale est composée de tous les adhérents à l'association ADMR Les Maisonnées. Les salariés ne peuvent être adhérents (cf. art 4 des statuts). Ils sont néanmoins invités à participer à l'AG annuelle qui se prononce sur le rapport d'activité, sur le rapport financier et sur le rapport moral. Lors de l'AG, des invités peuvent être conviés en fonction de leurs compétences ou des thèmes fixés à l'ordre du jour.

### **7.1.2 Le conseil d'administration**

Le CA se réunit en moyenne dix fois par an et les statuts prévoient au moins quatre fois par an.

Il est habilité à prendre toutes décisions qu'il juge utiles pour le fonctionnement de l'association et réaliser la mission déléguée par les pouvoirs publics à l'association ADMR Les Maisonnées. Il a notamment les pouvoirs :

- de fixer les cotisations des adhérents ;
- d'engager les dépenses de l'association ;
- d'ouvrir tout compte bancaire ou postal ;
- de souscrire tous les baux et locations, donner et autoriser toutes mainlevées d'oppositions, d'inscriptions hypothécaires ainsi que désistement de privilèges avec ou sans paiement ;
- de mandater le Président de l'association pour la représenter et ester en justice ;
- de décider de l'exercice de toutes actions judiciaires, faire tout ce qui est utile et nécessaire pour la bonne marche de l'association et les fins qu'elle poursuit ;
- de donner ou tirer valables quittances et décharges de toutes sommes reçues ou payées ;
- d'arrêter les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale et faire le rapport à l'Assemblée Générale sur les comptes ;
- de prendre l'initiative de tous actes de disposition concernant le patrimoine de l'association, les biens à acquérir, les emprunts à effectuer, à toutes fins propres à remplir les buts de l'association et en général, tous actes de disposition sans limitation de valeur, sous réserve d'en référer à la première Assemblée générale qui suit ;
- de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Il s'engage à respecter et à faire respecter la convention collective, les conventions conclues par la fédération et les directives fédérales et nationales.

Il valide par ailleurs tous les documents relatifs au fonctionnement des Maisonnées : Le projet d'établissement, les outils de la loi 2002-2, le règlement intérieur des professionnels.

Il doit en outre répondre aux questions posées par le Conseil de la Vie Sociale (CVS).

La Direction est invitée à chaque réunion du Conseil d'Administration (CA) à titre consultatif.

Une fois par an, la directrice remet un bilan annuel pour l'Assemblée Générale

L'équipe de direction informe régulièrement le Président et en particulier dans les situations graves.

### **7.1.3 Le Bureau**

Le bureau est élu par le CA. Il a un rôle de comité d'exécution et de gestion des activités courantes de l'association et de coordination avec les établissements et services gérés par l'ADMR Les Maisonnées. La Direction peut être invitée aux réunions de bureau en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil de la vie sociale (CVS) jouera un rôle important pour valider les options de travail : contribution à la préparation de l'enquête de satisfaction, à l'appréciation de la qualité du service rendu, du fonctionnement des Maisonnées, de leur relation partenariale. Les avis que le Conseil de Vie Sociale émettra seront pris en compte par le Bureau.

La gestion au quotidien des établissements et services est déléguée à la direction dans un document précisant le contenu de cette délégation et appelé « Délégation Unique ».

### **7.1.4 Les instances techniques au niveau associatif**

#### **7.1.4.1 Les commissions de travail**

L'association ADMR Les Maisonnées met et mettra en place des groupes de travail et de réflexion pour améliorer le service rendu aux personnes résidentes, voire pour anticiper de nouvelles réponses. Ces instances pouvant être composées outre des administrateurs et d'adhérents de l'association, des professionnels et des personnes ressources selon les thèmes abordés.

#### **7.1.4.2 Les réunions de parents**

Une réunion thématique sera organisée une à deux fois par an pour les parents des Maisonnées. Elle invitera les familles, personnes résidentes et professionnels :

- à débattre autour de sujets liés à l'accompagnement comme par exemple l'organisation des week-ends et des vacances, la complémentarité des uns et des autres, la sexualité des personnes résidentes, la gestion des biens..., les fratreries. Ce temps pourrait être animé par un intervenant extérieur.

- à partager un moment de convivialité autour de supports divers comme des vidéos, les réalisations des ateliers...ponctué par un buffet.



Ces temps peuvent aussi être ouverts à des partenaires extérieurs comme les autorités de contrôle.

Ces réunions générales concernent tous les parents des Maisonnées, elles ont complétées par les réunions de parents prévues dans le projet d'accueil de jour.

## **7.2 Les instances légales au niveau inter Maisonnées**

### **7.2.1 Les Délégués du Personnel**

#### **7.2.2 Délégation unique**

En fonction du nombre de salariés

#### **7.2.3 Le comité d'entreprise.**

Selon la réglementation.

Sont consultés

- Les conditions de travail, d'hygiène et la sécurité des professionnels
- L'évaluation des risques professionnels
- Le fonctionnement de l'établissement et de sa mise en œuvre
- Le Plan de formation
- La gestion des œuvres sociales

Au titre de délégué du personnel, ces deux élus sont mandatés pour poser par écrit à la Direction le cas échéant toutes questions relatives au respect du droit du travail et de la convention collective.

Les représentants du personnel sont des partenaires essentiels de l'association et de la Direction pour prendre en compte les aspirations de tous les acteurs afin de mieux assurer le service à rendre et de veiller en permanence à l'adéquation des conditions et des moyens d'exercice professionnel.

#### **7.2.4 Le CHSCT**

Il contribue à l'élimination des dangers dans l'entreprise en sensibilisant en prévenant. Il a une mission d'information et d'étude dans la recherche de solution en matière d'organisation du travail, de l'environnement, de l'aménagement des postes, des horaires. Son rôle dans la prévention des risques est essentiel.

#### **7.2.5 Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Le Conseil de Vie Sociale général se réunit trois fois par an, il est constitué des représentants suivants :

- 1 membre titulaire représentant des personnes résidentes de chaque Maisonnée
- 1 représentant des familles ou représentants légaux au sein de chaque Maisonnée
- 1 membre titulaire représentant des professionnels au sein de chaque Maisonnée
- 2 membres titulaires du CA représentant l'association l'ADMR Les Maisonnées

Peuvent être invités à ces réunions un élu municipal de chaque commune d'implantation des Maisonnées, ainsi que des personnes extérieures suivant les thèmes abordés.

La Direction participe à tous les CVS avec voix consultative et en assure le secrétariat.

Avant chaque réunion, des conseils de maisonnées préparatoires au CVS général sont mis en place au sein de chaque Maisonnée. L'ensemble des familles concernées y est invité.

Dans l'expression « chaque Maisonnée » il faut entendre chacune des Maisonnées pour les personnes résidentes et la Maisonnée d'accueil de jour.

Le Président sera désigné parmi les personnes résidentes ou parmi les représentants des familles ou représentants légaux.

Les questions posées par le CVS général seront transmises au CA qui devra y répondre à la réunion suivante. Ces questions pourront porter sur :

- Le fonctionnement des Maisonnées
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités et les animations socio culturelles
- Les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien des locaux
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- L'animation de la vie institutionnelle
- Les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Il est également informé des résultats annuels du contrôle de la qualité et des analyses de l'évaluation interne. Il peut émettre un avis et des propositions pour le plan d'action qui en découlerait. Cette instance est capitale notamment dans le cadre de l'exercice de la citoyenneté favorisé par ses représentations au sein de chaque Maisonnée et au niveau général.

### **7.3 Les instances techniques inter Maisonnées**

#### **7.3.1 La réunion de l'équipe de Direction**

Cette réunion hebdomadaire réunit la Direction et les trois responsables de Maisonnée.

C'est une instance d'aide à la décision et de préparation sur tous les aspects liés :

- à la mise en œuvre du projet d'établissement et des projets personnalisés
- à la gestion des ressources humaines et de management
- à l'organisation et aux conditions de travail des professionnels
- à l'engagement des dépenses de fonctionnement

### **7.3.2 La réunion des cadres**

Cette réunion mensuelle réunit les cadres hiérarchiques et les cadres techniques, c'est une instance de régulation de la vie institutionnelle où sont abordés les problèmes liés aux accompagnements ou aux relations professionnelles en bénéficiant de l'expertise de la psychologue, du médecin, du psychiatre.

### **7.3.3 La réunion générale des Maisonnées**

Cette réunion convie trois fois par an l'ensemble des personnels sauf ceux retenus par les contraintes de service. Elle a pour but de maintenir et de développer la cohérence institutionnelle, de transmettre les informations générales liées aux orientations de l'association, aux évolutions législatives et à l'actualité sociale, afin de fédérer tous les acteurs et d'harmoniser les pratiques professionnelles des Maisonnées.

Une à deux fois par an et dans la mesure du possible une réunion générale pourrait réunir tous les personnels : par exemple un lundi matin à condition que les familles puissent accueillir un peu plus longtemps leur fille ou leur fils.

### **7.3.4 La réunion de l'équipe de nuit**

Deux réunions par an, animées par la Direction, concernent tous les personnels de nuit ainsi que les responsables des Maisonnées, elle doit permettre :

- d'assurer le lien avec les autres personnels intervenants en journée en prenant en compte les difficultés spécifiques éventuellement rencontrées
- d'harmoniser les pratiques professionnelles des intervenants de nuit,
- d'apporter des éléments de réflexion dans le cadre des accompagnements personnalisés des personnes résidentes.

Les responsables de maisonnées animent aussi une réunion jour-nuit par maisonnée 2 fois par an.

### **7.3.5 L'instance de veille**

Cette instance est animée par la Direction, elle se réunit deux fois par an avec les responsables des Maisonnées et un représentant de chaque catégorie professionnelle au sein de chaque Maisonnée proposé par ses pairs

- pour faire le point entre les intentions du projet d'établissement et sa réalisation
- pour mesurer les écarts entre le service déclaré et le service rendu, entre le fonctionnement souhaité et la réalité afin de consolider les points forts et de traiter résolument les points faibles. Pour suivre l'évolution du plan pluriannuel de progrès qui doit permettre d'être dans une logique d'amélioration continue du service rendu

## **7.4 Les instances au sein de chaque Maisonnée**

### **7.4.1 Le groupe de parole et d'expression**

Au sein de chaque Maisonnée, le groupe de parole réunit, chaque semaine, l'ensemble de

l'équipe d'accompagnants, les personnes accompagnées de la maison concernée, le responsable de Maisonnée, et le psychologue, parfois la direction, parfois le psychiatre. Cette réunion dure environ 45 minutes.

Au cours de celle-ci, est évoquée l'organisation de la semaine et l'emploi du temps individuel et collectif, ce qui lui permet de jouer un rôle essentiel dans le repérage temporel. Y sont aussi évoqués et parlés, les règles et les difficultés ou progrès relationnels.

#### **7.4.2 Les réunions d'équipe**

Un mardi sur trois et dans chaque Maisonnée, l'équipe y compris le personnel de nuit se réunit en présence, du psychologue et du responsable de Maisonnée qui anime la réunion. La réunion d'équipe est consacrée à la régulation professionnelle, elle invite chaque membre de l'équipe à s'interroger individuellement et collectivement sur sa pratique et le lien entretenu avec le projet d'établissement.

Le psychologue a un rôle d'aide et de conseil pour la compréhension et l'appréhension des problématiques rencontrées.

Il s'agit donc de tenter d'éclaircir, d'éclairer la cohérence des techniques et des interventions en fonction des objectifs de travail.

L'écoute et l'analyse permettent de travailler en commun les situations rencontrées par l'équipe accompagnante au quotidien afin de préserver la dimension étayante et éthique de leur positionnement. Ce questionnement est sans cesse à relancer car jamais achevé.

#### **7.4.3 La réunion de projet personnalisé**

Un mardi sur trois et dans chaque Maisonnée l'équipe se consacre au travail d'élaboration clinique, aux bilans et aux projets personnalisés. Ils sont élaborés et ajustés à partir des observations des différents professionnels mais en particulier du pilote du référent jour et du référent nuit de la personne accompagnée. La réunion de projet personnalisé se réunit en présence de la direction, du médecin psychiatre, du psychologue et du responsable de Maisonnée qui anime la réunion.

#### **7.4.4 La réunion d'organisation**

Chaque responsable de maisonnée organise en plus des temps qui permettent de traiter les aspects liés au fonctionnement à la planification et l'organisation de chaque Maisonnée à l'interne ainsi que dans ses relations avec l'environnement.

A l'un ou l'autre de ces réunions, des partenaires internes et extérieurs pourront être invités en fonction des thèmes abordés ainsi que la Direction qui participera régulièrement aux réunions de projet personnalisé.

## **7.5 Les instances transversales**

### **7.5.1 Les réunions d'analyse des pratiques**

C'est un moyen d'aider à la mise en mots d'actes et d'actions (mentales ou matérialisées) qu'un salarié accomplit dans l'immédiateté dans l'urgence...de façon plus ou moins automatique ou de façon routinière. L'analyse vise à faire verbaliser le salarié pour s'informer, mieux comprendre les situations qu'il vit au travail pour rendre intelligible, compréhensible ses actions.

### **7.5.2 Les réunions des accompagnants d'atelier**

Trimestrielles 1h30

- Un premier temps consacré à la régulation professionnelle invite chaque membre de l'équipe à s'interroger individuellement et collectivement sur sa pratique et le lien entretenu avec les projets d'ateliers.
- Un second temps concerne le travail d'élaboration clinique
- Un troisième temps permet de traiter les aspects liés au fonctionnement à la planification et l'organisation de chaque atelier à l'interne ainsi que dans ses relations avec les Maisonnées.
- les réunions seront préparées par les responsables d'atelier en amont de celle-ci.

### **7.5.3 Les réunions des accompagnants d'activités sportives et culturelles**

Trimestrielles-1h30

- Un premier temps consacré à la régulation professionnelle invite chaque membre de l'équipe à s'interroger individuellement et collectivement sur sa pratique et le lien entretenu avec les projets d'activités.
- Un second temps concerne le travail d'élaboration clinique.
- un troisième temps permet de traiter les aspects liés au fonctionnement à la planification et l'organisation de chaque activité sportives ou culturelles qui ont lieu le lundi ou le mardi à l'interne ainsi que dans ses relations avec les différentes maisonnées.

### **7.5.4 Les réunions des accompagnants d'activités sensorielles et motrices**

Trimestrielles-1h30

- Un premier temps consacré à la régulation professionnelle invite chaque membre de l'équipe à s'interroger individuellement et collectivement sur sa pratique et le lien entretenu avec les projets d'activités.
- Un second temps concerne le travail d'élaboration clinique.

- un troisième temps permet de traiter les aspects liés au fonctionnement à la planification et l'organisation de chaque activité sensorielle ou de sport adaptés ou d'orthophonie, de musicothérapie, d'art thérapie, de motricité ..... à l'interne ainsi que dans ses relations avec les différentes maisonnées.

### **7.5.5 Les commissions**

Comme cela a été évoqué, une commission d'admission et d'orientation pour les résidents est instituée pour les Maisonnées et d'autres commissions ont été créées pour améliorer le service rendu. Ces commissions à thème ou à mission sont organisées, pour permettre une plus grande participation un échange et un lien inter maisonnées. Aujourd'hui il existe :

#### **7.5.5.1 La réunion de la boutique**

Trimestrielles-1h30

Il s'agit d'organiser le fonctionnement de la boutique avec les résidents, d'alimenter le stock.

#### **7.5.5.2 La commission des formateurs**

Trimestrielles-1h30

Il s'agit :

- d'assurer un temps de formation interne pour les nouveaux salariées et stagiaires 2 à 3 fois par an
- d'assurer un temps de conseils en lectures
- d'assurer des interventions à l'extérieur des maisonnées exemple : à ERTS sur la formation « mieux connaître l'autisme ».

Les contenus des ces interventions sont formalisés par écrit et les textes sont validés par la direction.

#### **7.5.5.3 La commission coordination des sorties et des spectacles**

Trimestrielles-1h30

Il s'agit d'organiser, de donner accès à la culture et aux spectacles. Il faut faire du lien entre les résidents des différentes maisonnées afin de proposer les sorties. C'est un échange avec les résidents mais aussi un démarchage pour avoir les meilleurs tarifs.

#### **7.5.5.4 La commission des stagiaires**

Trimestrielles-1h30

Il s'agit de faire à la fois la sélection des élèves mais aussi de les accueillir, de leur apporter les éléments de sécurité et de compréhension des situations qu'ils vont rencontrer.

Il existe un harmonisateur du suivi des stagiaires afin d'assurer la mission de site qualifiant en particulier des professions éducatives.

#### **7.5.5.5 La commission semaine atypique**

Trimestrielles-1h30

Il s'agit d'avoir une vision globale des vacances des résidents sur toute l'année dans le respect du budget alloué. Il faut harmoniser les départs, le respect de l'équité entre les résidents.

Les résidents participent à cette réunion ils peuvent venir présenter leur projet de vacances.

#### **7.5.5.6 La commission apprentissage**

Trimestrielles-1h30

Il s'agit de suivre les apprentis. Le rôle des maîtres d'apprentissage est essentiel dans la formation les rencontres sont régulières.

#### **7.5.5.7 Les réunions thématiques avec les familles**

Selon la demande

### **7.6 Les autres supports et outils de communication**

#### **7.6.1 Les agendas**

Les agendas sont remplis par les équipes en fonction des attentes des familles évoquées dans le projet personnalisé mais en respectant les souhaits du résident.

Il a pour but de faire état des événements ou non, des semaines passées aux maisonnées. Il sert de support à l'échange à la famille avec son fils ou sa fille. C'est un moyen d'information, de communication ou de transmission de document ou de courrier...

#### **7.6.2 Les cahiers de transmission**

A usage professionnel, il existe trois supports sur chaque maisonnée.

1 - Les cahiers des observations : chaque résident en possède un. Il est individuel et remplit chaque jour, chaque nuit par les équipes il relate la vie quotidienne du résident. Il sert d'élément objectif pour le bilan ou l'analyse des situations. Il existe une annexe avec les éventuelles fiche d'

2 - Le cahier de transmissions il est général, permet de savoir les présences ou absences des résidents, des informations générales sur la vie de maisonnée ou de l'institution, des rappels, des rendez-vous, mais aussi des alertes ou des informations ou des observations générales sur la santé d'un résident qui renvoie au classeur médical qui se trouve dans l'infirmierie de chaque maisonnée.

3 - l'accès aux informations médicales, le classeur médical est dans l'infirmierie de chaque maisonnée, il donne des informations utiles et nécessaires à l'équipe. Il est géré par l'équipe d'infirmiers.

### **7.6.3 Les panneaux d'affichage**

A usage des résidents : les panneaux permettent de donner des informations souvent avec des supports visuels

A usage des professionnels : les panneaux permettent l'affichage des horaires des notices d'urgences des formations des consignes importantes, des plans en vigueur .....

### **7.6.4 Les dossiers des résidents**

L'accès au dossier est encadré le personnel ne peut en aucun sortir des documents de l'établissement. Le dossier est réservé aux professionnels les plus proches, sous certaines conditions, les élèves peuvent avoir accès à certains éléments.

### **7.6.5 L'usage d'Internet et d'intranet**

L'intranet est un outil essentiel aux transmissions des informations. En effet une personne accompagnée peut se rendre en atelier à Azay, habiter à Rivarennnes et chaque professionnel peut alors avoir les informations le concernant mais aussi enrichir par ses observations son accompagnement .Cet outil a été mis en place pour parfaire la cohérence du service rendu et assurer la cohésion entre les différents interlocuteurs impliqués.

Un logiciel (garantissant les niveaux de confidentialité) de suivi des soins et des activités sera progressivement mis en place.



## **8 Le travail avec les familles**

### **8.1 La question de la séparation, la distanciation et l'émancipation**

L'admission à une institution entraîne fréquemment des réaménagements familiaux importants.

La distance introduite dans le réel (situation d'interne et distance kilométrique), ainsi que la considération de la personne accompagnée dans le projet institutionnel, viennent interroger la question de la séparation entre les parents et leur enfant, séparation qui, jusqu'alors, n'a pas vraiment pu s'opérer en raison des effets relationnels liés à la pathologie autistique.

Cette séparation physique doit permettre à chacun de se distancier et de changer peu à peu de mode relationnel pour pouvoir se retrouver autrement, créant un climat plus serein et humanisant, où chacun peut exister séparément.

L'équipe accompagnante doit alors être suffisamment disponible pour accompagner les parents afin qu'ils acceptent et comprennent les processus d'individuation qui émergent chez leur enfant, mais aussi entendre leur souffrance face à ces changements.

Il ne s'agit en aucun cas d'un espace thérapeutique, car c'est le sujet accueilli qui reste au centre du dispositif.

Du côté de la personne accompagnée, le manque introduit doit être supportable pour avoir des effets structurants. Les séparations vécues ne doivent pas faire rupture, elles doivent être préalablement posées et parlées afin de laisser place à des espaces intermédiaires où peuvent s'ébaucher peu à peu la construction d'un « moi propre ».

C'est au travers de l'alternance, entre les présences et les absences, que se forge la notion de permanence de l'objet et de l'environnement et la possibilité de penser cette absence.

Ce processus progressif de dé fusion instauré dans un cadre contenant pour l'adulte l'amène à éprouver l'absence de l'autre sans risquer la néantisation.

### **8.2 La continuité des liens familiaux**

Des rencontres régulières sont organisées avec la famille, sur la demande de la personne accompagnée, de la famille ou des Maisonnées.

- d'une part, ces rencontres permettent de maintenir un lien entre les différents partenaires et de réduire les mécanismes de clivage qui peuvent s'opérer pour la personne accompagnée. Il s'agit par exemple d'échanger sur les événements familiaux actuels (naissance, deuil...), et d'accompagner l'adulte dans ces moments particuliers voire dans certaines cérémonies familiales ayant valeur de rituel et lui permettant de mieux se représenter les situations. C'est aussi une manière d'inscrire la personne accompagnée dans la lignée et la filiation.

- d'autre part, au cours de ces entretiens est abordée l'histoire de la personne accompagnée et son parcours antérieur. Ces éléments doivent être fréquemment

repris avec la personne accompagnée pour l'aider à lier les différentes périodes de sa vie, réunir les morceaux de son histoire afin qu'elle puisse se construire comme un être unifié.

Le témoignage des parents permet à l'équipe accompagnante d'avoir à faire avec ce qui est de l'ordre de « la réalité subjective ». Prendre en compte le vécu des parents nous paraît essentiel pour comprendre l'éprouvé de leur fils ou leur fille.

Ces rencontres apportent des éléments susceptibles d'alimenter la réflexion quant à la cristallisation de certaines conduites chez le sujet accompagné et d'analyser les phénomènes transférentiels concernant le déplacement de la problématique familiale au sein de l'institution.

### **8.3 Le lien avec l'assistant social**

L'assistant social apporte aide et soutien aux personnes accompagnées ou à leur famille dans leurs démarches administratives, leurs difficultés personnelles, la recherche de lieux de vie en cas de déménagement.

En particulier, il s'attache à accompagner les familles dans la constitution des dossiers MDPH avec une attention toute particulière à la rédaction du projet de vie de la personne dont dépendent depuis la loi de 2005 les prestations proposées.

### **8.4 Les relations parents / institution**

L'adhésion de la famille au projet personnalisé est essentielle pour que la personne concernée ne le mette pas en échec et accepte peu à peu de se l'approprier.

Il est important que chaque partie puisse entendre les remarques de l'autre et en tienne compte pour éviter l'installation d'une relation conflictuelle, dont la personne autiste serait l'enjeu.

Toutefois, les mouvements affectifs liés au placement rendent parfois difficile le partenariat et nécessitent l'intervention d'un tiers (espace de soin, lieu d'accueil) permettant de trianguler la relation.

Chacun, de sa place, participe à la construction du projet de vie personnel de la personne accompagnée. Ainsi, la famille est régulièrement informée des aménagements nouveaux concernant son enfant, de tout changement survenu dans le quotidien et des projets en cours.

### **8.5 Les communications téléphoniques**

Les personnes accompagnées et les familles ont la possibilité de se joindre par téléphone à partir de plages horaires définies.

Le personnel ne peut pas être en permanence autour du téléphone.

### **8.6 Les départs et retour les fins de semaine et les vacances**

Les départs s'effectueront le vendredi à partir de 17h00 jusqu'au lundi matin 9 heures au plus tard, afin que la personne accompagnée puisse intégrer les activités.

Les relations entre parents et l'équipe d'accompagnants s'organisent tout naturellement lors des départs et des retours de week-end dans le cadre du salon d'accueil pour assurer le lien nécessaire au changement d'environnement, mais ce temps n'est pas une réunion.

### **8.7 Les visites et invitations pour la personne accompagnée**

Pour préserver l'intimité des personnes accompagnées et pour respecter le rythme de vie des uns et des autres, les demandes de visites et les réponses aux invitations seront évoquées lors des groupes de parole afin qu'elles s'inscrivent dans l'organisation de la semaine à venir, sans risque de perturbations pour les personnes accompagnées. Les familles ne peuvent pas aller à leur guise dans la chambre de leur fils ou de leur fille, cela passe toujours par le responsable de maisonnée pour l'organisation de ce temps ; l'accord du résidant est toujours demandé.

### **8.8 Les rencontres autour du projet personnalisé**

Les rencontres individuelles seront également planifiées autour de l'élaboration et du suivi du contrat de projet personnalisé, mais également lorsqu'il est nécessaire de faire des points entre la famille et les Maisonnées (Direction, Responsables, Psychologue, Psychiatre, Pilotes, Référents).

Des rencontres collectives peuvent par ailleurs être envisagées entre professionnels et familles parfois au-delà des seuls parents, avec la possibilité d'un intervenant extérieur selon le thème proposé pour harmoniser le service rendu aux personnes accompagnées.

## **9 Les moyens mis en œuvre**

### **9.1 Les partenariats**

L'adaptation du projet aux particularités de l'autisme nécessite de favoriser :

- Le travail en réseau plus particulièrement avec le CRA , service de secteur psychiatrique
- La Fédération Autisme Centre (Les établissements de la région Centre)
- Les contacts avec les FAM, IME, MAS et CAT de la région
- Les contacts avec les établissements de la fédération Sésame- Autisme
- Une constante ouverture aux progrès des prises en charge et découvertes scientifiques

Un partenariat se réalise avec les IME accueillant des jeunes et les autres foyers du département. Il pourra en effet être envisagé de proposer des activités sur notre site

et de bénéficier en contrepartie d'équipements en place ailleurs (balnéothérapie, atelier Snæzelen par exemple...).

De même encore pourront être envisagés des échanges-vacances dans d'autres lieux ou des activités communes autour de divers thèmes.

En outre, la socialisation des personnes accompagnées supposera :

- des activités à l'extérieur chaque fois que possible
- des loisirs dans l'environnement de proximité
- une intégration de l'apport des bénévoles
- une recherche active de partenariat pour des activités professionnelles adaptées à chacun
- des contacts permanents avec les responsables locaux.

La multiplicité de ces contacts ou la particularité des activités nécessitera sans aucun doute la participation des bénévoles de l'association ou de volontaires acceptant de consacrer un peu de leur temps à rendre un service sous l'égide d'une convention.

Par exemple :

- On peut imaginer qu'accompagner un jeune à une séance hebdomadaire de chorale soit difficilement compatible avec l'organisation de la Maisonnée mais un membre volontaire de la chorale peut convenir de prendre la personne résidente à son domicile et de l'y ramener après la répétition
- On peut aussi penser qu'il sera difficile à l'équipe du week-end d'accompagner la personne résidente qui le souhaiterait aller à la messe du dimanche matin mais un paroissien volontaire pourrait accepter d'assurer cet accompagnement
- On sait, par expérience, que les démarches pour trouver des lieux d'activités professionnelles adaptées sont dévoreuses de temps et d'énergie : là aussi le réseau relationnel de l'association et les bénévoles peuvent participer activement à ces démarches.
- Des propositions d'animation nous sont régulièrement faites par des volontaires passionnés par un sujet
- Les personnes résidentes de la maison de retraite avoisinant le site d'Azay seraient probablement ravis, pour certains d'entre eux, de participer à des travaux de maraîchage et d'apporter leurs compétences en ce domaine...

## **9.2 Les moyens humains**

### **9.2.1 Le travail en équipe interdisciplinaire**

Toutes les équipes sont composées de différents professionnels qui participent à l'accompagnement de qualité grâce aux compétences de chacun. Cf. : la communication

## 9.2.2 Les équipes de professionnels

L'équipe d'encadrement du projet comprend :

- La direction
- Le médecin psychiatre
- Le médecin généraliste
- Les psychologues
- Les 3 responsables de Maisonnée

Chaque Maisonnée dispose du personnel répondant aux besoins de chaque personne accompagnée en fonction de leur orientation.

Les infirmiers, les éducateurs spécialisés, les moniteurs éducateurs, les aides-soignants, les aides médico psychologiques et les auxiliaires de vie sociale accompagnent les soins, la vie quotidienne ainsi que les activités et les ateliers, chacun avec ses compétences.

Nous confions des missions spécifiques tels que :

- harmonisateur de la vie quotidienne pour veiller aux petites choses essentielles à la vie entre tous dans la maisonnée
- synchronisateur des projets afin d'être attentif encore plus à la vie du résidant et les valeurs et éthique du projet d'établissement ;
- responsable de commission, d'activités .....

L'accompagnement de nuit et les week-ends seront programmés à tour de rôle afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'accompagnement. Le personnel de nuit est référent des résidants et participe à l'élaboration du projet personnalisé.

Le travail de l'ensemble de l'équipe d'une Maisonnée s'articule autour des réunions techniques auxquelles nul ne peut se soustraire.

Afin de prévenir de l'usure professionnelle :

- L'organisation d'une démarche qualité sera élaborée
- L'analyse des pratiques professionnelles est proposée et effectuée par un professionnel extérieur
- Les coûts de formation du personnel représenteront le double des exigences légales
- L'établissement devra être en perpétuelle évolution en s'ouvrant à de nouveaux projets mieux adaptés
- Le réseau ADMR permettra l'organisation des temps partiels ou la mise en disponibilité le temps de souffler

## 9.3 La gestion des ressources humaines

### 9.3.1 Les options managériales

La direction est garante de la conformité de la démarche institutionnelle. La vie des Maisonnées ne s'organise pas uniquement autour des dispositions légales et du travail des salariés.

#### 9.3.1.1 Le management

Dans cet espace « travail » s'entrecroisent des trajectoires professionnelles et personnelles qui apportent des affects, des inquiétudes, des échecs et des réussites...la direction conjugue, avec pragmatisme, en apportant dans ses rapports avec les salariés de l'aide, de la convivialité, des rappels aux règles.

Il est nécessaire d'identifier les niveaux de pouvoir aux Maisonnées pour arriver à une participation effective. Les délégations sont mises en place et effectives pour la direction, pour les responsables de Maisonnées ou pour des missions spécifiques d'un salarié.

L'équipe des Maisonnées a une réflexion permanente pour s'adapter aux besoins des personnes accompagnées. L'action repose sur l'engagement professionnel des salariés et des décisions partagées. La mise en place d'un processus « participatif » permet aux professionnels de s'approprier les dispositifs, les changements, les obligations, qui entraînent des interactions des ouvertures vers de nouveaux espaces et modes de pensée, de coopérations.

Il y a toujours des écarts entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé mais il faut les réduire au maximum pour éviter les désillusions tout en laissant place à l'autonomie et à la création.

Ce mode de management implique une grande responsabilité et une éthique forte de la part de tous, et à tous les niveaux, cet engagement individuel est lié à la nécessité du travail en équipe. Les modalités du travail participatif s'apprennent et s'entretiennent, tous les intervenants des différents corps de métiers ont leur place et sont consultés.

Pour mettre en œuvre l'efficacité du projet des Maisonnées, il doit être résolument ancré sur le respect et l'application des droits fondamentaux et doit être dynamisé par un management participatif de proximité et de subsidiarité. Le management participatif avec six fondements principaux<sup>16</sup>.

#### L'éthique partagée

S'appuyer sur une éthique collective et de responsabilité visant la promotion de tous les acteurs :

- ⇒ les personnes accompagnées
- ⇒ la famille et l'entourage des personnes accompagnées
- ⇒ les professionnels

---

<sup>16</sup>

Jean louis Deshaie consultant document ISEOR adapté par Efficio

### La mise en acte

- ⇒ rompre la tradition orale
- ⇒ formalisation écrite des actions, des procédures...
- ⇒ passer du discours à l'action

### L'exigence partagée

- ⇒ Accepter de repérer et de traiter tous les dysfonctionnements
  - liés au service rendu aux personnes accompagnées
  - liés au fonctionnement
  - liés au management
  - liés à la stratégie
  - liés à la vie associative

### La confiance partagée

- ⇒ établir des relations de confiance à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels
- ⇒ capacité à la remise en cause réflexive et réciproque

### L'intelligence partagée

- postuler que tous les acteurs ont des potentiels
- chacun trouve en lui :
  - créativité
  - réalisme
  - responsabilité
  - forces de proposition

### Le plaisir partagé

- ⇒ chacun veut travailler en toute sérénité pour accomplir sa mission
- ⇒ souhaite s'enrichir dans le cadre professionnel

L'application des droits fondamentaux passe par une veille pour la bientraitance

#### **9.3.1.2 Garantir la bientraitance en menant des actions respectueuses.**

Afin de veiller à la bientraitance de chaque personne accompagnée les actions des cadres en particulier s'appuient sur les axes de réflexion suivants :

- ⇒ Actions permettant à la personne avec autisme d'être co-acteur de son parcours
- ⇒ Mesures garantissant la qualité de vie entre les personnes accompagnées et qualité de travail des accompagnants
- ⇒ Initiatives favorisant l'enrichissement de l'établissement et le réseau
- ⇒ Soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance
- ⇒ Action permettant à la personne avec autisme d'être co-acteur de son parcours
  - Permettre à la personne accompagnée une réelle liberté

- Communication réelle et respect de l'autre (support adapté et écoute de la réponse)
- L'accompagner vers l'autonomie
  - Trouver un équilibre pour garantir sa sécurité et promouvoir son autonomie

⇒ Mesures garantissant la qualité de vie des personnes et entre eux et qualité de travail des accompagnants

- Le respect de la singularité de la personne souffrant d'autisme
- Le respect des lieux de vie, du cadre de vie
- Le vouvoiement des adultes qui s'impose à tous
- La vigilance pour la sécurité physique
  - Grande importance des soins corporels
  - Suivi médical fort
- Un cadre institutionnel stable
  - Faire connaître à tous les droits et libertés des personnes
  - Connaissance et respect des règlements, des textes ...
  - Le respect de tous du conseil d'administration en passant par les cadres et les personnels
  - Ethique et adhésion au projet d'établissement qui guide l'action
  - Protocole et savoir être et savoir faire en cas de violence

⇒ Initiatives favorisant l'enrichissement de l'établissement et le réseau

- Echanger avec l'entourage de la personne accompagnée
- Respecter les relations proches de la personne accompagnée
- Articuler les ressources extérieures pour personnaliser l'accompagnement
  - Développer des partenariats
  - Créer de l'échange
  - Développer la mutualisation
  - Faire la promotion de l'expression, de l'échange ex : l'association culturelle des salariés
  - L'ouverture à l'évaluation et à la recherche
  - Accueil de stagiaires

⇒ Soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance

- Valoriser la parole de tous les professionnels
  - Les sensibiliser sur le sens de leur mission
  - Bonne connaissance du projet d'établissement (Comprendre les familles, échange avec l'association)
  - favoriser les échanges (créer des espaces, des lieux, des temps)
  - promouvoir le partage d'échange et de savoir (accueil des nouveaux salariés par un programme de « formation » interne)
  - enrichir les compétences individuelles et collectives
- savoir prendre du recul et l'accompagner
  - soutenir les professionnels en cas de difficulté
  - accompagner les pratiques professionnelles dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue
  - encourager la réflexion éthique de tous



- un projet d'établissement révisé, construit, évalué
  - participation des salariés
    - ⇒ des personnes accompagnées
    - ⇒ des familles
  - projet instaurant des modes d'encadrement et de management respectueux des personnes et garant de la bienveillance.

L'ensemble des axes de travail nous a amené à imaginer, à adapter chaque jour des stratégies pour soutenir les personnels qui sont en souffrance face à cette population si difficile.

### **9.3.1.3 Mise en œuvre de support afin de soutenir les personnels au regard de la population**

Prise en compte des spécificités des adultes avec autisme et apport institutionnel

- remise des documents avant l'embauche
- mise en place d'un dialogue entre un groupe de salariés à l'arrivée de nouveaux salariés, remplaçants et stagiaires afin de faciliter la prise de fonction, de se questionner sur ses pratiques pour les communiquer à l'autre
- bilan individuel avec le responsable de la maisonnée (EPI) tous les deux ans

Adaptation de l'emploi ou du métier à la population

- financement de formations qualifiantes pour les personnels sans formation initiale
- pour tous : le Comité Technique Ressources Autisme et dans le cadre de son groupe formation avec l'ERTS d'Olivet a initié un module de formation de 10 jours destiné aux personnels en contact avec les personnes atteintes d'autisme pour l'acquisition de compétences professionnelles spécifiques (théorie autisme, évaluations, stratégies d'accompagnement et de communication, difficultés de perceptions, l'approche corporelle....)

Evolution des compétences

- Permettre l'évolution vers un autre diplôme
- Formation continue
- Connaissance des autres pratiques pour accompagner l'autisme

Transversalité des métiers dans un projet de type psychothérapie institutionnelle entre réalité et théorie entre vécu et cadre législatif

- gestion des paradoxes (fiche de poste, référentiel métier, complémentarité, terrain....)
- analyse des pratiques professionnelles (apport extérieur et interne)
- association culturelle (animation par les personnels)

#### **9.3.1.4 Politique de recrutement, d'avancement et de mobilité.**

En 2006 à l'ouverture des Maisonnées, le recrutement a été problématique devant la pénurie de personnel aide soignant, AMP ... dans la région Centre. Pour 2011, nous avons des mesures pour avoir du personnel avec une formation de base (aide soignant AVS AMP ...) à l'ouverture des nouvelles maisonnées.

Aux maisonnées, les embauches se font en fonction du niveau de recrutement :

- \* pour les cadres : avec l'association
- \* Pour les autres personnels, le protocole est :
  - un entretien avec les responsables de maisonnées
  - un entretien avec la direction.
  - voire en entretien collectif

La recherche des compétences et des potentialités

En fonction des profils de poste recherchés et de l'évolution prévisible du poste, le candidat est recruté à partir de ses expériences, de sa qualification, de ses aptitudes opérationnelles et relationnelles, de ses potentiels, de sa capacité à être dans un fonctionnement s'inspirant de la psychothérapie institutionnelle.

A l'issue de ces épreuves les candidats sont retenus, ils rencontrent alors dans les mois qui suivent l'association qui leur expliquera le projet associatif.

Les avancements individuels ne peuvent se faire que par la voie de la formation et d'une évolution dans le poste. Il est difficile de prendre le levier financier comme moteur d'une dynamique institutionnelle. La promotion interne est une possibilité mais elle n'est pas automatique.

Le changement d'équipe de Maisonnées se fait par 1/3 tous les ans pour rejoindre une autre Maisonnée ou les futurs projets.

Les salariés des Maisonnées savent qu'ils passeront d'une unité à l'autre puisque ces modalités sont prévues au contrat. Ces changements sont toujours difficiles et pleins de questionnements, de peurs mais il faut bien les préparer et comme c'est un roulement il ne s'agit pas de sanction ... mais d'un rééquilibrage des forces des professionnels, une redynamisation face au projet personnalisé des personnes accompagnées, à nouveau un questionnement sur les actes institutionnalisés dans le groupe.

#### **9.3.2 L'entretien professionnel individuel : un axe fort pour pérenniser le projet**

L'entretien est obligatoire tous les 2 ans dans la convention ADMR. Il ne se limite pas à un plan de formation concerté. C'est un critère de qualité.

Le travail aux Maisonnées est différent de l'ADMR de part la population accueillie, le projet, le profil des professionnels mais aussi du fait du fonctionnement en établissement.

Aussi l'entretien professionnel individuel comporte des adaptations.  
Les EPI sont faits par le cadre hiérarchique direct, ils sont préparés avec la direction et validés. A l'issue de l'entretien le document est remis à la direction.

Les grands principes :

C'est une nécessité pour faire le point, cela doit déboucher sur l'avenir en centrant les axes sur le travail, sur la fonction. Il s'agit de se mettre d'accord sur ce que sera demain, c'est une sorte de renouvellement de contrat, il faut faire l'analyse des situations rencontrées avec des dates et faits précis. Il faut clarifier les objectifs du projet, de la mission... c'est une négociation avec le salarié afin de trouver les moyens d'y parvenir

L'EPI aux Maisonnées sert à activer la motivation, à reconnaître le travail effectué, à renforcer l'identité professionnelle.

L'EPI sert à clarifier le management, les nouvelles orientations, la façon de voir, d'appréhender les choses, d'apprécier les résultats individuels ou collectifs, de mesurer les écarts entre ce que l'on pense être « bien » et ce que le salarié perçoit.

L'EPI sert à recueillir les aspirations professionnelles, de dégager les potentiels des compétences, et trouver comment elles peuvent s'insérer, servir au projet.

L'EPI sert à activer les capacités d'adaptation, d'envisager les possibilités d'évolution.

L'EPI sert à préparer les plans de formation, la gestion des compétences et des emplois, permet d'adapter les futures embauches, à la pyramide des âges, à l'évolution du projet

...

L'EPI sert à fixer des objectifs pour améliorer la qualité du travail.

## **9.4 La politique et la gestion de la formation**

### **9.4.1 Le plan de formation**

À l'issue de l'ensemble des entretiens, en réunion de cadres, la direction formalise le plan de formation, en tenant compte des orientations associatives qui lui auront été indiquées au préalable. La direction recueille l'avis des instances représentatives du Personnel sur le plan de formation. C'est donc une élaboration concertée du plan de formation qui est transmis en décembre. Chaque salarié a fait une demande écrite, un document lui est renvoyé indiquant l'accord ou le refus et les motifs.

L'association ADMR les Maisonnées veille à l'accès au Droit Individuel à la Formation.

La formation est un axe fort du projet. Les informations sur les conférences, les colloques sont transmis aux équipes au plus vite afin de leur permettre des inscriptions rapides. Chaque salarié possède une boîte aux lettres qu'il doit consulter à chaque embauche. Chacun a donc toutes les informations.

Les formations internes sont favorisées afin que le plus grand nombre de salariés puisse en bénéficier.

Ex : l'intervenant traite sur 2 jours le même sujet avec 2 équipes différentes.

L'analyse des pratiques professionnelles est aussi un élément important. Un échange neutre qui permet aux équipes de se questionner en dehors de l'institution.

La formation est un impératif encore récemment souligné par l'avis du Comité National d'Éthique :

« Le manque d'accès à une formation adaptée des éducateurs chargés d'accompagner les enfants et les adultes atteints de syndromes autistiques est l'une des carences majeures dans notre pays et l'un des principaux obstacles à une véritable politique d'accompagnement et d'insertion sociale adaptée. »

Recommandation : Il est illusoire de favoriser l'insertion à l'école et de créer des structures nouvelles permettant d'accompagner les enfants et les adultes si l'on n'apporte pas aux professionnels chargés de la prise en charge éducative (éducateurs, professeurs des écoles, enseignants du secondaire, auxiliaires de vie scolaire, auxiliaires de vie,...) une réelle formation telle qu'elle se pratique dans d'autres pays européens. Faute d'un accès des professionnels à une formation adaptée, on condamne les personnes atteintes de syndrome autistique, leur famille et les professionnels à l'échec et à l'épuisement. »

La formation est un axe d'action privilégié depuis toujours par les Maisonnées et comprend deux volets : formation qualifiante et formation à l'autisme. Chaque année le plan de formation est élaboré après consultation des professionnels et des instances représentatives.

#### **9.4.2 La gestion prévisionnelle des emplois et de carrières**

Une projection est faite, en particulier, pour les formations longues avec la mise en perspective d'un plan pluri annuel de formation et de l'évolution des Maisonnées.

Chaque année la direction fait un bilan des actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et établit le nouveau diagnostic

Les buts sont :

- d'avoir du personnel compétent en matière d'autisme c'est-à-dire qui a des compétences personnelles pour accueillir cette population avec une formation de base
- de conserver le personnel qualifié et compétent au fil du projet
- de se prémunir des pénuries de personnel
- de prévenir l'usure professionnelle et de motiver les salariés

Cela permet de développer et valoriser les compétences de chacun en cas de besoin de recrutement, la direction a déjà en tête les critères de sélection mais aussi a une visée à long terme en fonction de ce qui a pu être projeté pour les salariés et qu'ils ont évoqué lors de leur entretien individuel.

Tout en tenant compte de la ligne politique de l'association il s'agit de prendre en compte les mutations de l'environnement et d'accompagner le personnel vers les inéluctables changements du secteur et de leur carrière.

#### **9.4.3 Le dialogue social et la politique sociale de gestion des personnels**

Les instances représentatives du personnel ont un rôle important et ont un pouvoir positif pour l'organisation du travail dans la limite de leurs prérogatives. Il faut

accepter de regarder ensemble tous les problèmes même ceux qui dérangent et trouver une solution collective qui tient compte des contraintes et des réalités.

## **9.5 Les fonctions tutoriales**

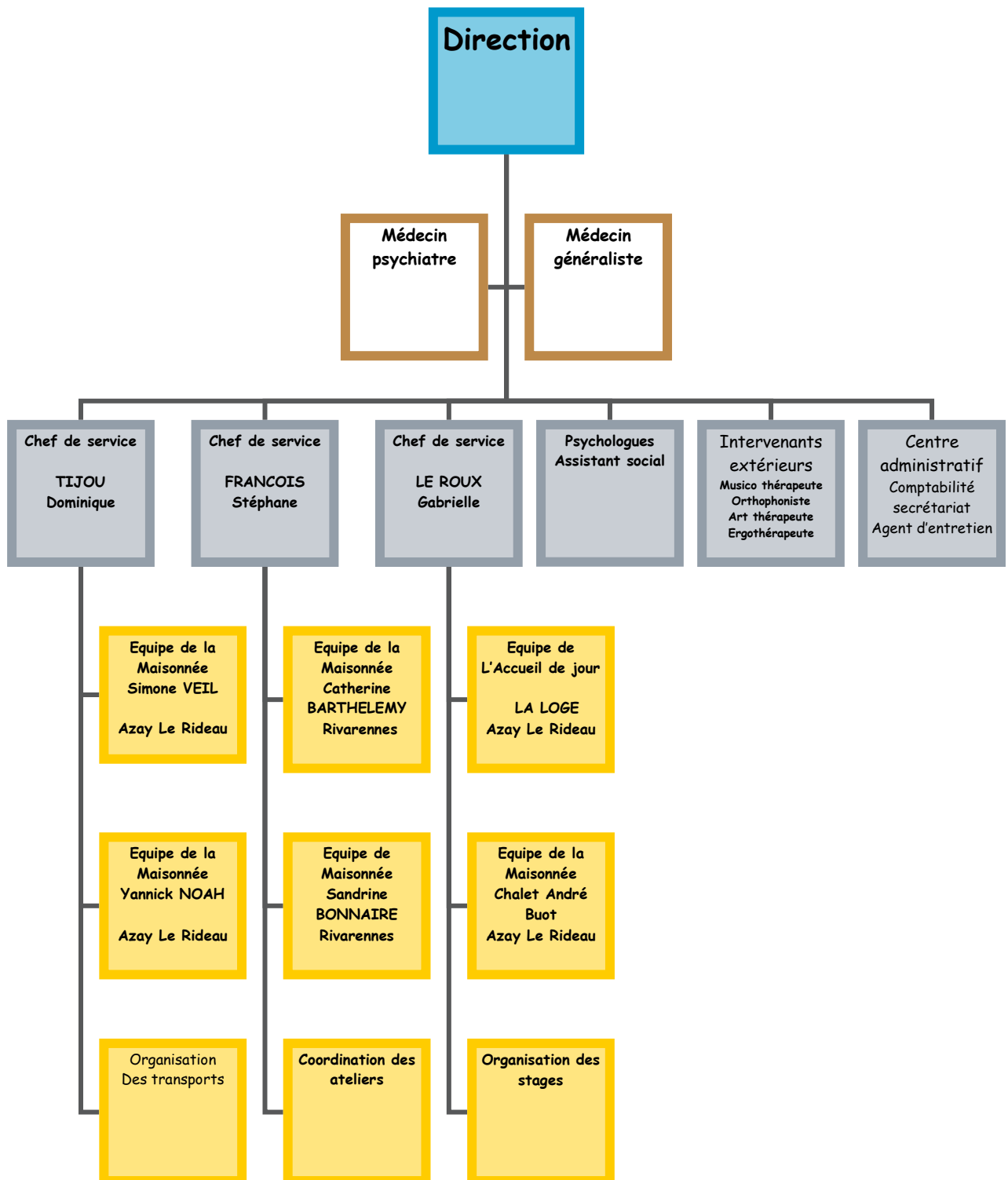
Il s'agit d'instituer à la fois une fonction d'accompagnement des nouveaux personnels, des remplaçants mais aussi des stagiaires ou des apprentis.

Afin de maintenir la qualité et le service rendu, des documents spécifiques sont établis pour permettre aux stagiaires, aux remplaçants et nouveaux salariés de s'approprier au plus et au mieux le projet. Tous les acteurs des maisonnées ont leur rôle dans l'accompagnement et l'accueil.

La nomination d'un tuteur permet un accueil de qualité des stagiaires et nouveaux salariés.

Un référent d'accueil pourrait être nommé pour réguler les demandes de stages et préparer l'accueil.

## 9.6 Organigramme



## **10 Les moyens matériels**

Les moyens matériels des Maisonnées cherchent l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées ainsi qu'une optimisation des conditions de travail des personnels.

La majorité des achats a pu être effectué grâce à la générosité de donateurs que l'association a sans cesse sollicités pour améliorer les conditions matérielles. L'établissement doit se doter de moyens financiers suffisants pour faire face aux dégradations afin de conserver un lieu de vie agréable.

Le parc automobile :

Deux véhicules 5 ou 7 ou 9 places selon les Maisonnées.

Deux véhicules pour l'accueil de jour

Deux véhicules pour les soins médicaux réservés exclusivement aux infirmières pour le transport des personnes accompagnées lors des soins.

Un véhicule pour la direction

Un véhicule pour les chefs de service.

L'équipement :

Le mobilier des lieux collectifs a été choisi avec le personnel, les personnes accompagnées quand cela a été possible, les responsables de Maisonnée et de la direction afin de donner à chaque Maisonnée sa spécificité mais aussi garder le caractère familial du projet, le choix de mobilier et d'une décoration esthétique et « ordinaire » ont été privilégiés (tout en respectant les règles et les normes collectives). L'électroménager est exclusivement composé de matériel ménager (lave vaisselle, lave linge, sèche linge, four, et plaque de cuisson) seules les armoires frigorifiques sont du matériel collectif. Le matériel audio visuel par Maisonnée : un téléviseur, un lecteur DVD, une chaîne hi fi, un appareil photo numérique, et un caméscope pour chaque Maisonnée.

### **10.1 Le mobilier des chambres est la propriété de chaque personne résidente.**

Le mobilier apporté par les familles doit être en bon état et conforme à la réglementation.

### **10.2 L'informatique :**

Chaque maison est équipée d'un ou deux ordinateurs, de téléphone dans le bureau, de talkie walky.... Dans la salle informatique les personnes accompagnées pourront faire des activités et les personnels faire leurs travaux écrits.

### **10.3 Les équipements d'ateliers et des activités : selon les ateliers et les activités, le matériel sera acheté au fur et à mesure. Par exemple :**

- 8 chalets pour les ateliers extérieurs :
- une serre, un tunnel
- un conservateur pour les fruits et extracteur de jus pour les gelées ....pour l'atelier confiture
- machine à bois et outillage

## 11 Les moyens financiers

### 11.1 Une gestion efficiente

Afin de s'assurer d'un fonctionnement de l'établissement propre à garantir une gestion rigoureuse, permettant d'optimiser l'utilisation des ressources au bénéfice des personnes accompagnées, il convient de satisfaire aux objectifs suivants :

- promouvoir une gestion des ressources humaines qui permettent à chaque salarié de s'impliquer dans la qualité de la prestation d'accompagnement des personnes
- proposer des conditions d'accueil, d'hébergement, de séjour, de restauration qui au delà des normes d'hygiène et de sécurité, offrent un environnement favorisant le bien-être des personnes accompagnées, conciliant leurs attentes et leurs besoins
- optimiser l'utilisation des ressources financières
- favoriser les économies d'énergie

Les principaux éléments de mise en œuvre pour atteindre ces objectifs sont :

- la gestion des ressources humaines privilégie une organisation qui favorise la continuité de prise en charge des personnes accompagnées
- l'accueil des nouveaux salariés est organisé
- les modalités de communication et de collaboration entre les salariés contribuent à la qualité de l'accompagnement (voir la définition des réunions techniques)
- le dispositif de formation du personnel intègre la spécificité de l'autisme relative à l'aspect relationnel de l'accompagnement de la personne accompagnée (voir travail de régulation du psychologue et plans de formation)
- gestion de la logistique (restauration)
- gestion financière : vision prospective, pluri annualité.

En conséquence,

Chaque salarié est tenu de participer aux réunions techniques prévues dans le fonctionnement de l'établissement.

Chaque année, l'élaboration du budget annuel sera précédée d'un bilan annuel présenté en réunion de bureau. Ce bilan fera l'analyse :

- des entretiens annuels menés auprès des salariés
- de l'enquête de satisfaction de l'année
- du suivi de la prévention de la maltraitance
- de l'évolution des projets personnalisés
- de l'adaptation des prises en charge au public accueilli et aux progrès des avancées scientifiques

Afin de dégager les mesures correctives nécessaires et d'actualiser les plans d'objectifs pluriannuels.



## 11.2 Les moyens financiers et budgétaires

Conformément à son agrément, les Maisonnées bénéficient d'un financement double  
Financement aide sociale par le Conseil Général d'Indre et Loire  
Financement Etat par l'ARS pour le forfait soins  
Les budgets sont alloués pour l'année

Les personnes résidentes participent à leur frais d'hébergement à hauteur de 70% du montant de leur AAH et de 90 % des intérêts de leur capital ainsi que la totalité de leur allocation personnalisée au logement.

## 12 Projet évolutif et développement

L'équipe de direction veille à assurer une adaptation permanente du projet au public accueilli qui peut changer, évoluer ou être sujet au phénomène de vieillissement en :

- suscitant la réflexion
- modifiant les approches
- réactualisant les projets
- participant aux groupes de travail régionaux sur l'autisme

Elle a à élaborer, promouvoir et mettre en œuvre les perspectives de développement des Maisonnées :

- le projet d'extension ouvrant en 2011
- un SAMSAAD (Service d'accompagnement mobile et de soutien d'adultes autistes à domicile), à négocier avec les autorités de tutelle

### 12.1 Evolutions possibles:

L'Association dans son rôle d'appui aux familles pourra être amenée à proposer des pavillons d'habitation pour 4 personnes avec possibilité d'accompagnement. L'association se situera alors dans un rôle de prestataire de service à domicile pour les familles concernées en bénéficiant du « plateau technique » sur l'autisme constitué par les professionnels des Maisonnées.

Le 27 septembre 2013.

Didier Rocque pour le CA

